

LES TRIBULATIONS
DE
ROBILLARD

HISTOIRE
DU TEMPS DE LOUIS-PHILIPPE

PAR JACQUES DE L'ENCLOS

TROISIÈME ÉDITION



Société de St-Victor pour la propagation des bons Livres

PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ
RUE DE TOURNON, 16

PLANCY

SIÈGE, ET DIRECTION
DE LA SOCIÉTÉ

1854

48362

LES TRIBULATIONS
DE
ROBILLARD

HISTOIRE
DU TEMPS DE LOUIS-PHILIPPE

PAR JACQUES DE L'ENCLOS

TROISIÈME ÉDITION



Société de St-Victor pour la propagation des bons Livres

PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ
RUE DE TOERNON, 16

PLANCY

SIÈGE ET DIRECTION
DE LA SOCIÉTÉ

1854

**APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ
ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE
D'ARRAS**

Lucrin



PROPRIÉTÉ

Robillard et Robert



I

LE DÉPART



ET moi je vous dis, Nicodème, que ces honnêtes gens des villes, qui ne vont pas à la messe et ne croient pas en Dieu, ne m'inspirent aucune confiance. Qui vous empêche de rester dans notre village, avec vos anciens amis, votre famille, vos connaissances ? On n'est pas honnête homme pour être habillé de drap fin ; et rien ne ressemble tant aux braves gens que les fripons.

— Encore, Marguerite, voilà de vos propos. Ainsi c'est un fripon que M. Robert l'huissier ? Vous vous en êtes aperçue à propos de cette expédition dont il n'a pas voulu l'autre jour recevoir les frais. C'est un fripon que M. Lucrin, l'avoué qui vous a fourni sans intérêts ces 14,000 francs, faute desquels nous manquions un placement si avantageux ?

— Eh ! mon Dieu, Nicodème, on en a vu de plus fortes.

— Mais enfin voilà des faits qui parlent.

— Seulement, je ne les entends pas comme vous.

— Y a-t-il deux manières de comprendre que des hommes qui vous font de pareilles générosités ne veulent point vous

ruiner ?

— Tiens, Nicodème, je ne veux pas y aller par quatre chemins ; je crois que si ces messieurs n'avaient pas en vue quelque bonne affaire pour eux, on ne les verrait pas frayer avec nous comme ils le font. Est-il naturel que des bourgeois se dérangent si souvent pour venir chez les paysans ?

Pourquoi d'ailleurs te presser tant de vendre nos terres pour aller habiter la ville ? Ne peuvent-ils pas y trouver une assez bonne société sans nous ? Si tu m'en croyais, nous demeurerions à Pierre-Percée ; c'est le pays de ton père et du mien. Si tu ne veux plus travailler, nous trouverons bien à louer avantageusement nos champs. Tu auras beau faire, en cessant d'être laboureur tu seras toujours un paysan et ta femme une paysanne ; et nous serons peut-être un jour les dupes de tous tes beaux messieurs aux paroles dorées.

— Voilà comme tu es injuste, Marguerite. Tu ne veux pas entendre mes raisons. Tu ne penses qu'au présent, et moi je songe à l'avenir. Nous sommes convenus de faire donner de l'éducation à Gustave ; au moins sa femme un jour n'aura pas à lui reprocher de n'être qu'un paysan comme son père. Cette éducation, ce n'est pas à Pierre-Percée qu'il peut la recevoir. Nous pourrions, à L..., la lui faire donner sous nos yeux. Louer nos terres, en en conservant la propriété, c'est perdre inutilement la moitié de nos revenus. L'argent nous rapportera le double. Tu dis qu'on ne va pas à la messe dans les villes et qu'on n'y croit pas en Dieu. On rencontre autant de vertu dans les villes que dans les campagnes, et celui qui veut accomplir les devoirs de sa religion trouve Dieu partout.

Telle était la conversation qui se tenait entre Nicodème Robillard et sa femme, dans une jolie maison du village de Pierre-Percée. Situé au pied de la chaîne des Vosges, dans une des positions les plus pittoresques de ces agréables vallées, ce pays méritait bien l'intérêt qu'il inspirait à Marguerite et les regrets que lui causait la perspective

d'un prochain départ. Des fenêtres de la ferme, le regard s'étendait sur des forêts de sapins, dont la sombre verdure commence à ressembler au feuillage de la Forêt-Noire. D'un autre côté, sur une roche taillée à pic et dont le sommet s'élargit sur sa base comme une boule gigantesque soutenue par une tige menue, se dressaient les ruines du vieux château des princes de Salm. Au centre du rocher, à plus de 150 mètres au-dessus de la vallée, un puits d'une dimension colossale, creusé dans le granit, rappelait les souvenirs féeriques des temps féodaux et avait donné son nom au village. C'était en présence de cette nature grande et sévère, en vue de ces horizons presque sauvages, que Marguerite avait été élevée ; l'univers était pour elle dans ces forêts, ces coteaux, ces vallons et ces ruines ; c'est là qu'elle avait vu mourir son père et sa mère et naître son enfant. Une honorable fortune ; acquise par le travail assidu de trente générations, doublée par son mariage avec Nicodème Robillard, lui assurait une existence prospère ; et si son mari, entraîné par la fréquentation de quelques bourgeois de la ville de L..., n'avait pas eu résolu de changer de séjour, jamais elle n'eût abandonné le pays de son enfance.

En ce moment l'aboïement des chiens dans la cour de la ferme signala l'arrivée d'un petit cabriolet qui venait de franchir la porte d'entrée. C'était l'avoué Lucrin et l'huissier Robert, accompagnés d'un personnage inconnu jusqu'à ce jour à Pierre-Percée. Nicodème accourut pour recevoir ces hôtes, dont la distinction flattait son amour-propre.

— Bonjour, monsieur Robillard, dirent à la fois l'avoué et l'huissier. Nous venons vous trouver au milieu de vos paysans, puisque vous ne voulez pas demeurer plus près de nous.

— Patience, messieurs ! reprit Nicodème. En attendant, soyez les bienvenus à la ferme.

Quand les trois hôtes furent installés autour de la table, sur laquelle Marguerite venait de placer deux pots de bière de Strasbourg, l'huissier prit son verre, et, se levant :

— Monsieur, Robillard, dit-il, buvons à la santé de M. Mauvielle, notre futur député, que nous vous amenons pour faire connaissance.

— Bien honoré, messieurs, reprit Nicodème.

— Vive Mauvielle ! entonna à son tour Lucrin. Voilà l'homme qu'il nous faut. Faites voter tout votre village pour ce bon patriote. En voilà un qui veut le bien du peuple.

— Oui, je travaillerai, dit Mauvielle, à l'affranchir de toutes les tyrannies qui s'engraissent de ses sueurs ; tyrannie des gouvernements qui nous écrasent d'impôts, tyrannie des prêtres qui dévorent notre substance et s'enrichissent de l'ignorance, de la misère et de la superstition.

— Bravo ! monsieur Mauvielle, cria Lucrin. Vous touchez là une question à laquelle j'ai souvent réfléchi. Concevez-vous qu'on me force à payer des prêtres, moi qui n'en veux pas, qui n'en use pas et qui, j'espère, n'en userai jamais ?

— C'est une injustice manifeste, dit Robert.

— C'est plus que cela, messieurs, reprit Mauvielle, d'un ton doctoral : c'est tout un système de corruption. L'argent qu'on donne aux prêtres est un instrument dont le gouvernement se sert pour corrompre par eux l'esprit du peuple et l'entretenir dans l'ignorance.

— Les prêtres sont ambitieux plus qu'on ne pense, dit Lucrin ; ils ne tarderont pas à rétablir les dîmes.

— Nous y veillerons, dit Mauvielle.

— On ne pense pas de la sorte dans vos campagnes, M^{me} Robillard, demanda l'huissier à Marguerite, qui écoutait en silence cette conversation.

— Non, monsieur, répondit la fermière. Les prêtres font l'aumône ; ils apprennent le bien à nos enfants, ils viennent

nous consoler dans nos maladies et souvent nous apporter gratuitement leurs secours.

— Quand l'instruction sera plus répandue, on n'en aura plus besoin, dit Mauvielle. C'est à ce but que doivent maintenant travailler tous les honnêtes gens. Je veux y dévouer ma vie.

— Vous rie pouvez parler de l'importance de l'instruction à quelqu'un qui la comprenne mieux que M. Robillard, dit Lucrin. Il va quitter son trou de Pierre-Percée pour venir à L..., où il mettra son fils au collège. Eh ! j'y pense, monsieur Mauvielle, ne pourriez-vous pas lui faire obtenir une bourse pour ce cher Gustave ?

— Certainement, si je suis élu.

— Bah ! élu. Vous l'êtes ; ne mettez plus de si. Toutes les communes de l'arrondissement votent pour vous. Et monsieur Robillard aura assez d'influence à Pierre-Percée pour vous assurer toutes les voix.

— Je m'y emploierai de mon mieux, dit Nicodème.

— Ainsi c'est entendu, monsieur Robillard, dit Lucrin : vous travaillerez l'élection avec vos paysans, et, dans un mois, votre Gustave a une bourse au collège. Un député de l'opposition, mon cher, ça obtient tout des ministres.

— Nous sommes trop intègres pour nous abaisser à solliciter des injustices, reprit modestement Mauvielle. Les honnêtes gens sont rares auprès des gouvernements ; et leurs paroles y ont par là même plus de poids. N'est-il pas juste que nous nous employions à faire tomber sur les vrais patriotes les bienfaits de l'Etat, que l'intrigue et la corruption versent toujours sur les courtisans et sur les favoris ?

— N'ayez donc pas d'inquiétude, monsieur Robillard, dit Lucrin. Travaillez avec ardeur, et surtout ne craignez pas de contrarier les projets de votre curé, qui ne manquera pas de prêcher pour quelque jésuite de sa couleur. Dites bien à vos paysans de se mettre sur leurs gardes.

— Tenez, messieurs, voilà monsieur le curé lui-même qui entre dans notre cour, (lit Marguerite : il faut croire que depuis une demi-heure les oreilles lui auront tinté.

En effet le curé de Pierre-Percée venait rendre visite à Nicodème. Il avait appris ses projets de départ et il venait apporter à son paroissien les lumières de son expérience et les conseils de son amitié. Sans être arrivé précisément à l'âge de la vieillesse, il se trouvait à cette moitié de la vie où l'homme allie à la vigueur de la maturité la sagesse et l'autorité des vieillards. Son existence modeste et retirée s'était écoulée dans ce village, qu'il n'avait jamais consenti à quitter. Il avait baptisé la moitié des habitants, qui s'étaient habitués à le regarder comme l'image ici-bas du Dieu qu'il prêchait. Il est probable que si M. Mauvielle eût débité au milieu de la place publique de Pierre-Percée les maximes qu'il venait d'avancer chez Robillard, son élection n'eût pas rencontré grande chance dans le pays. Mais, depuis quelque temps, Robillard s'était accoutumé à des conversations soi-disant libérales et à des sociétés voltairiennes qu'il appelait les honnêtes gens.

Marguerite, avec la finesse d'instinct qu'à défaut d'instruction les femmes savent si bien mettre à profit, se plaisait moins à ce commerce demi-bourgeois sous lequel elle apercevait des dangers inconnus à la simple bonhomie de Nicodème.

Comme on le pense, l'arrivée du curé changea l'attitude et le langage des hôtes du fermier. A la politesse et à l'empressement de l'accueil, on n'aurait pu deviner le genre de conversation qui venait de précéder.

— Monsieur le curé, dit Lucrin, vous prévenez notre visite. Nous nous proposons de vous conduire M. Mauvielle, notre futur député.

— J'aurais été heureux, messieurs, d'une si honorable connaissance.

— C'eût été, du reste, monsieur le curé, une visite un peu intéressée, dit Mauvielle, en accompagnant cette phrase

d'un de ses plus gracieux sourires.

— Autant pour moi que pour vous, monsieur, reprit le curé. Il est important de connaître les hommes qui doivent représenter l'opinion de la France, et les intérêts religieux n'ont qu'à gagner à être remis entre des mains courageuses.

— Vous avez raison, monsieur le curé, reprit Mauvielle. Les intérêts religieux sont les plus dignes de fixer l'attention ; la régénération du pays ne s'opèrera que par la religion. C'est le christianisme qui a sauvé le monde, qui a donné à l'homme des mœurs, des vertus et la liberté.

Marguerite regardait avec étonnement M. Mauvielle ; elle semblait attendre que cet éloge finît par quelque récrimination ou quelque ironie ; mais l'honnête candidat n'était pas homme à s'arrêter en si belle voie

— Oui, monsieur le curé, continua-t-il, le gouvernement a trop entravé jusqu'ici l'action du clergé ; il a cherché à l'avilir par un traitement trop insuffisant, à le faire dépendre d'un maire de campagne et d'un conseil mal disposé, en l'obligeant à recevoir d'eux un modique supplément. Je travaillerai à changer un tel état de choses ; je veux que les curés aient un traitement qui soit plus proportionné aux services qu'ils rendent à la société tout entière.

En entendant ainsi parler Mauvielle, Nicodème admirait l'aisance avec laquelle s'exprimait ce futur député. Sans s'arrêter à la contradiction qui existait entre ce dernier discours et ceux qu'il tenait un instant auparavant, il se persuadait qu'un homme qui savait plaider le pour et le contre, comme le plus habile avocat, serait un député hors ligne.

Il interrompit sa muette admiration pour en faire part au curé.

— J'espère, monsieur le curé, dit-il, que vous n'avez pas à vous plaindre d'un pareil député. Il veut du bien à tout le

monde. Il me fera obtenir une bourse pour Gustave au collège de L...., où je vais aller demeurer.

— Vous êtes donc décidé à nous quitter, monsieur Robillard ? dit le bon curé.

— Je serai plus à portée de faire donner de l'éducation à mon fils, répondit Nicodème. Depuis longtemps j'avais résolu de laisser là les travaux de la campagne ; l'amitié de ces messieurs pour moi m'a décidé à m'établir près d'eux.

— Plaise à Dieu, monsieur Robillard, que ce soit pour votre bonheur à tous ! dit le curé en regardant Marguerite, laquelle s'efforçait en vain de cacher deux grosses larmes qui roulaient dans ses yeux. En tout cas, ajouta-t-il, souvenez-vous que vous laissez à Pierre-Percée des cœurs qui vous regrettent et vous aimeront toujours.

Pour vous, monsieur Mauvielle, dit-il en s'adressant au candidat, je suis d'autant plus heureux de vous avoir rencontré aujourd'hui, que vos paroles ont affaibli dans mon esprit la mauvaise impression qu'y avait laissée la lecture de votre circulaire électorale. Vous y disiez que le règne de la superstition avait fait son temps et que ceux qui en voulaient encore devaient seuls la payer. Je ne doute pas que dans une prochaine édition vous ne fassiez disparaître ce passage, ou que vous ne l'adaptiez aux nouveaux sentiments que vous avez développés tout à l'heure. Jusque-là je vous souhaite bonne chance, et j'ai l'honneur de vous saluer.

En achevant cette phrase, qui ressemblait fort à une leçon, le curé se leva et sortit. Ce fut toute la vengeance qu'il se permit à l'endroit de l'hypocrite candidat ; mais il avait assaisonné ses paroles d'une bonhomie si ironique, que le trait avait percé jusqu'au vif.

Nicodème n'avait pas bien saisi le sens de tout ce qui venait de se dire. Il comprenait pourtant, à l'air courroucé de Mauvielle, qu'il n'avait pas à s'applaudir de sa conversation avec le curé ; et il se sentait intérieurement peiné de ce que cette visite fâcheuse était venue troubler la

joie qu'il avait à recevoir dans sa maison des gens comme il faut.

— Quel cafard que ce curé ! dit Lucrin en vidant son verre. Vous serez vraiment heureux, monsieur Robillard, d'échapper à une société pareille. Que les honnêtes gens ont à souffrir d'un tel voisinage !

— Oui, venez avec nous, reprit Robert. Jouissez un peu de votre fortune. Est-ce une vie que de travailler chaque jour à vos champs, comme si vous en aviez besoin ? Vous pouvez remplir en ville des fonctions honorables. Qui empêcherait, par exemple, que M. Mauvielle ne vous fît obtenir à L., l'entrepôt des tabacs de la régie ? C'est un revenu de cinq à six mille francs par an, et pas pour un sou de frais ! une gestion si facile, qu'un enfant la conduirait !

— L'idée est ma foi bonne, dit Lucrin : au fait, à votre âge, il vous faut un emploi. D'ailleurs cela pose un homme dans le monde. Et pour qui les emplois sont-ils faits, sinon pour les honnêtes gens ? Ainsi, M. Mauvielle, mettez bien dans vos papiers qu'il nous faut l'entrepôt de la régie pour M. Robillard d'ici à un an : ce sera un beau pied de nez à cette pécore de Nasipon, qui détient la place en ce moment.

— Comme vous y allez, messieurs ! On dirait qu'il n'y a qu'à prendre, répliqua Mauviette ; ma conscience n'y suffira pas.

— Ce sera l'affaire de deux ou trois votes importants que vous ferez payer au ministère, répondit l'huissier. Une mutation, ça se voit tous les jours ; et on ne déplace que pour mettre.

— Bien dit, Robert, répliqua Lucrin. Vous ne pourrez pas nous échapper, monsieur Mauvielle. Il faudrait voir qu'un député comme vous oubliât ses amis !

— Allons, messieurs, puisque vous le voulez. Je le promets ; vous savez que je tiens ma parole.

Nicodème se confondit en remerciements. Il voulait retenir ses hôtes pour avoir le loisir de leur faire faire connaissance avec quelques volailles de sa basse-cour ;

mais il leur restait encore plusieurs villages à parcourir pour achever leur tournée électorale.

— Les avez-vous vus vos honnêtes gens ? dit Marguerite à son mari après leur départ. Si cela ne s'appelle pas mentir, je ne m'y connais pas.

— Il n'y a point de mensonge, dit Nicodème. Il faut plaire à tout le monde. Tu vois tout de travers.

Je vois que M. Mauvielle dit blanc et noir, suivant les circonstances, et que ton huissier et ton avoué se moquent de nous.

Nicodème haussa les épaules, par un mouvement de dédain pour ce qu'il croyait l'ignorance de sa femme, et sortit afin de couper court à un entretien qui ne lui convenait pas.

Un mois après, les deux époux quittaient Pierre-Percée, et Gustave entra au collège de L.... En attendant que le futur député lui procarât une bourse du gouvernement, il payait provisoirement sa pension.



II

LES MENUS FRAIS



LA vente des biens de Nicodème avait été faite à l'enchère, par les soins de l'huissier Robert, sous la direction de Lucrin. Toutes les propriétés ensemble avaient une valeur de plus de 150 mille francs. Divers acquéreurs, clients de Lucrin, prévenus par lui de la vente, se réunirent avant l'enchère ; ils tombèrent d'accord des différents lots qu'ils trouvaient à leur convenance et se les partagèrent d'avance, en se promettant de ne pas se surenchérir. Lucrin, pour prix de cette manœuvre, reçut à titre de dédommagement une somme assez ronde. C'était 30 mille francs au moins que cette intrigue allait faire perdre à maître Robillard.

Cependant Robert faisait couvrir d'affiches les murs des villages et des bourgs environnants. Il en tapissa les murailles de L..... Il fit annoncer quinze jours de suite, dans les cinq journaux de la Meurthe et dans les quatre journaux des Vosges, la vente des propriétés de M. Robillard par le ministère de maître Lucrin. La direction des journaux lui compta cette publicité au minimum d'un franc l'annonce. La bourse du pauvre Nicodème ne se sentit point de cette généreuse réduction, car chaque annonce lui fut tarifée à

50 cent. la ligne : 30 lignes par annonce, soit 15 fr. multipliés par les 15 jours de publication et par les neuf journaux des deux départements. Total 2025 fr. net, qui, ajoutés aux 50 fr. d'affichage, 1 fr. 50 c. de frais de tambour, 2 fr. 50c. de crieur public pendant trois jours consécutifs, donnaient la somme ronde de 2084 fr., dont Nicodème Robillard déchargea son tiroir, M. Robert ayant eu l'obligeance de lui faire remise des pourboires, frais de dérangements, de rafraîchissements et autres menues dépenses dont on voulait bien tenir quitte un si bon client. Il obtint cependant 25 francs pour son, clerc à titre d'encouragement et de bon souvenir.

L'honnête huissier fit beaucoup valoir près de Nicodème son désintéressement dans cette affaire. Il ne voulut pas accepter d'honoraires pour les démarches qu'il avait dû faire près des imprimeurs, journalistes, crieurs, et autre. Il était assez payé, disait-il, par le plaisir que lui causait l'arrivée de M. Robillard à L... En réalité il touchait 2, 109 fr. pour 150 fr. qu'il avait déboursés. C'était encore un assez beau denier. Aussi, dans un accès de bonne humeur, fit-il une gratification de 3 fr. à son clerc, qui ne savait pas que son maître spéculait sur la générosité des clients à son égard.

La vente des biens meubles et immeubles produisit 120 mille francs brut. Grande partie fut abandonnée au-dessous de la valeur réelle par suite de l'accord des acquéreurs. La mise à prix une fois couverte par l'un d'eux, tous les autres gardaient le silence, et Marguerite eut la douleur de voir ainsi céder à vil prix les meilleurs champs de l'héritage paternel..

Lucrin, qui n'oubliait pas ses intérêts, demanda pour ses droits, les droits denotaire, les vacations, expéditions, actes et procès-verbaux, la somme de 6, 244 fr. 95 centimes.

L'enregistrement ne fut point compris dans ces modestes honoraires. Le greffier, âme damnée de Lucrin, ayant su par ce dernier qu'il avait dans Nicodème une excellente

vache à lait, ne se ménagea pas non plus. Il pensa qu'une forte saignée à la bourse d'autrui ne lui nuirait pas plus à lui-même qu'à ses honnêtes amis, et il ne s'en fit pas faute.

Maître Robillard reçut donc sur une feuille de papier timbré le montant des sommes dues à l'enregistrement. C'était la bagatelle de 8, 923 fr. 32 cent. Lorsqu'il se présenta pour acquitter la somme, on lui fit remise des 32 cent., et il se confondit en remerciements pour une attention si délicate.

La bonne Marguerite trouvait bien parfois l'occasion d'exprimer son étonnement sur la facilité avec laquelle Nicodème acceptait, sans vérification ni contrôle, des tarifs aussi énormes. Il lui paraissait que G, 244 fr. 95 c. sur une vente de 120 mille francs, c'était une grosse journée pour un homme qui faisait, bon an mal an, à peu près vingt ventes de ce genre. Elle semblait croire qu'un huissier qui se faisait compter 2, 084 fr. d'une part, plus 3, 547 fr. 44 c., d'autre part, et cela à propos d'une vente de 120 mille francs, devait être assez à son aise, et elle demandait à Nicodème comment, depuis quatorze ans qu'il était dans une position si fortunée, M. Robert n'avait pas encore gagné sa retraite.

Elle trouvait qu'avec de pareils bénéfices Lucrin avait pu prêter pour un an sans intérêt les quatorze mille francs à M. Robert, et ne rien accepter pour ses écritures. Ce procédé ne lui paraissait pas si désintéressé qu'il en avait l'air.

Nicodème ne manquait pas de trouver à cela d'excellentes raisons. — Les huissiers et les notaires ne gardent pas tout pour eux, disait-il à Marguerite. Le gouvernement leur prend jusqu'à quinze pour cent... Heureusement que M. Mauvielle réformera un peu ce gaspillage. Et puis, les frais de bureau, les clerks, les greffiers, les commis et toute leur séquelle.—Va, Marguerite, je méconnaissais en honnêtes gens, et Lucrin et Robert n'en ont pas que la réputation.

La pauvre Marguerite ne pouvait guère répondre à ce dernier argument, attendu que Robert avait eu la générosité de recevoir dans sa maison les deux habitants de Pierre-Percée, jusqu'à ce qu'un appartement qu'il leur destinait, dans la maison d'un propriétaire de ses amis, fût vacant par expiration de terme.

Nicodème n'avait jamais été si fier. que depuis qu'il cohabitait avec un huissier, au centre de L..... et sa reconnaissance pour Robert et Lucrin allait jusqu'à l'enthousiasme. Aussi ce fut avec un air de satisfaction complète qu'il reçut la visite de l'hôtelier de L..., dans la maison duquel, par un raffinement de délicatesse, Lucrin et Robert avaient voulu faire les criées : Pierre-Percée n'étant, disaient-ils, qu'un trop petit village pour une vente si considérable.

— Eh bien, monsieur Simon, dit-il, nous vous avons valu quelques bénéfices.

L'honnête cabaretier s'inclina.

— Avec MM. Lucrin et Robert, vous ne pouvez avoir que de bonnes pratiques, ajouta-t-il en parcourant d'un regard l'ameublement du salon et en faisant crier le parquet verni sous les clous de ses souliers de fermier, qu'il n'avait pas encore eu le temps d'échanger contre une chaussure plus citadine.

Le cabaretier fit une inclination plus profonde encore, et présenta de son air le plus humble un mémoire adressé à M. Robillard, renfermant le détail des sommes dues par lui au sieur Simon, hôtelier de L....., pour pots-de-vin, déjeuners, dîners et soupers, avec petit verre et tasse de café, servis, trois jours durant, tant audit Robillard en propre personne, qu'à MM. Lucrin et Robert, aux sieurs Léclaireur et Lavisé, clerks du premier, et à Jean Prenant, clerk du second, accompagnés des sieurs Doublemain, greffier, et Vinfoudre, crieur public, employés à traiter, vendre, sommer, expédier, courir, verbaliser et crier pour le compte dudit Robillard, savoir :

Pots-de-vin à divers acqué-		
reurs.	59 f. 35c.	
Trois déjeuners de huit per-		
sonnes à 2 fr. par tête. 48	» »	
Trois dîners de huit person-		
nes à 3 fr. par tête. . . 72	» »	
Trois soupers, idem. . . . 72	» »	
Plus 72 demi-tasses à 50 c.		
pièce.	36	» »
Plus 72 petits verres kirsch		
et rhum, à raison de		
25 c. pièce	36	» »
A reporter. .	305	35

Report . .	305 fr. 35 c.	
Plus 10 bouteilles de champagne, en différentes fois, à raison de 5 fr. la bouteille.	50	» »
Plus vaisselle cassée, savoir :		
3 assiettes porcelaine à 2 fr. 50 c.	7	50
Quatre verres à pied, cristal fin, 3 fr. 50 c. pièce. .	14	» »
Plus 5 bouteilles ordinaires, 35 c. pièce	4	75
Plus trois journées d'un garçon supplémentaire pour le service dudit M. Robillard et desdits huissiers, avoués, clercs et greffiers, ses amis, à 4 fr. 50 c. par jour . .	13	50
Total. . . .	392	10 .

La muette éloquence de l'hôtelier n'a vait eu d'autre but que de faire agréer la présentation de son honnête mémoire. Robillard, en entendant un détail si affligeant

pour sa bourse, n'avait pas sourcillé. Après tout, dit-il, 392 fr. 10c. de plus ou de moins ! Je ne vendrai pas mon bien tous les jours.

— C'est un peu cher pourtant, se permit-il d'articuler à son consciencieux créancier. Est-ce votre dernier prix ?

— Tout au juste, monsieur, et nous ne gagnons encore guère : notre état est si malheureux ! Mais enfin honnêteté passe richesses ; j'aimerais mieux manquer de pain qu'en acheter avec l'argent des autres.

— Oui, monsieur Simon, les honnêtes gens, voilà ce que j'aime. On les reconnaît toujours.

La protestation de l'hôtelier avait attendri Nicodème. Il se dirigeait donc vers le secrétaire où M. Robert lui avait permis de déposer provisoirement sa bourse de cuir, lorsque Marguerite entra dans la chambre, tenant à son bras un panier de provisions qu'elle venait d'acheter chez différents fournisseurs.

— Tiens, voilà déjà tes honnêtes boulangers, dit-elle à son mari, sans remarquer maître Simon. Un pain de quatre livres ne pèse que trois livres et demie. Je viens de peser celui-ci avec les balances de M^{me} Robert. Et ton boucher, vois le morceau qu'il m'a servi : sur deux livres de viande il y a $\frac{3}{4}$ d'os. Non, ce pays est un pays de voleurs ! Une pincée de persil, deux sous ; trois carottes, trois sous : encore elle me les faisait six, l'honnête femme ! Viens-y donc à L....., chez tes honnêtes gens.

Cependant Nicodème tenait toujours la main dans le sac de cuir, et Simon attendait respectueusement le solde de son mémoire.

Ni l'un ni l'autre n'avait envie de répondre à l'interpellation ironique de Marguerite. Ils avaient tous les deux l'attitude d'enfants pris en flagrant délit.

— Qu'est-ce encore que tout cela ? dit la femme, en profitant de l'avantage de sa position, et elle saisit le

mémoire que Nicodème avait déposé sur la tablette du secrétaire.

Marguerite savait lire ; elle avait toute l'instruction nécessaire à une femme de sa condition. La religieuse qui élevait les jeunes filles de Pierre-Percée lui avait enseigné ce qui devait suffire à une fermière, la lecture, l'écriture, le calcul, l'esprit d'économie, d'ordre, d'application, de fidélité à tous ses devoirs. Ce modeste mais utile savoir, qui passerait pour de l'ignorance aux yeux de beaucoup de femmes frivoles, suffisait à sa vertu et à son bonheur.

Elle lut donc article par article le chapitre des dépenses que Nicodème s'était promis, mais en vain, de lui tenir secrètes. Quand elle eut achevé ce petit exercice, elle se tourna vers maître Simon, et, à la vue de son air hypocritement honnête, sortant de la douceur qui lui était naturelle :

— M. Simon, lui dit-elle, si j'ai menti en disant que nous étions dans un pays de voleurs, ce ne sera pas vous qui me le ferez voir ; mais si vous vous appauvrissez, ce sera parce que l'argent volé ne profite pas.

— Mais, madame, balbutia maître Simon, plus rouge que le meilleur vin de sa façon, il me semble que je ne vole personne en venant réclamer ce qui m'est dû.

— On vous aura dit, M. Simon, reprit Marguerite, que nous étions plus simples que nous ne le sommes encore. Et vous, dit-elle en s'adressant à son trop crédule mari, vous alliez aussi payer cet honnête homme ?

— Mais voyons, Marguerite ; on ne s'empporte pas ainsi. On S'explique.

— Oui, nous nous expliquerons quand vous nous aurez ruinés, et cela ne tardera guère. Qu'y a-t-il donc tant à s'expliquer ? Vous avez mangé deux fois chez ce cabaretier. Ses dîners sont à trois francs ; il n'y manquait rien à ce qu'il paraît : n'importe, ils sont mangés, il faut les payer. C'est donc six francs que vous lui devez. Qu'il aille auprès de sesdits clercs, huissiers, greffiers, et autres, se faire

payer du reste ; ils ont fait avec nous d'assez bonnes affaires pour que nous ne soyons pas obligés de les nourrir, restaurer et abreuver à nos dépens.

— Cependant, madame, il est d'usage que tous ces frais soient à la charge du vendeur, à moins qu'il ne soit autrement convenu.

— Il est d'usage, monsieur, qu'on soit honnête, et c'est le seul usage que je puisse reconnaître ici.

— Heureusement, madame, qu'on pourra vous contraindre par d'autres moyens à payer vos dettes, s'écria Simon, outragé dans son honneur de cabaretier. Quand on ne veut pas déboursier, il n'est pas nécessaire de trancher du grand seigneur. Vous pouviez continuer de vivre en paysans à Pierre-Percée, et vous dispenser de faire chez moi des dépenses que vous ne consentez pas à payer. Adieu, monsieur et madame, vous aurez de mes nouvelles.

Quelques heures après cette scène, Nicodème vit arriver dans son appartement un particulier habillé de noir, boutonné jusqu'au collet, tenant à la main un papier timbré, dont il s'empressa de faire lecture audit sieur Robillard, parlant à sa personne, et le sommant, au nom de la loi, d'agir à payer au susdit Simon. cabaretier, la somme intégrale et totale de 392 fr. 10 c., pour solde des dépenses dont le détail est contenu au mémoire de mondit sieur Simon, déjà présenté audit Nicodème Robillard. Faute de quoi, ledit Nicodème Robillard s'y verra contraint par toutes les voies légales, sommation, saisie de tous ses biens, meubles et immeubles, et même par corps.

L'huissier, confrère de maître Robert, débita sans broncher ce gentil compliment, et remit ensuite la feuille à Nicodème, Au bas on lisait :

Dû pour expédition	6 fr.
Id., pour enregistrement. . .	3 25
Id., pour signification	2 50
Id., pour papier timbré, une feuille.	0 75
Total. . .	12 50

Qu'il plaira audit sieur Nicodème Robillard de verser ou faire verser en étude et à l'ordre de M^e Grappin, huisier à L....., soit en ses mains, soit en elles de son principal clerc, ayant toute délégation, commission et pouoir à cet effet.

Rien ne manquait, comme on le voit, ans cette pièce, petit chef-d'œuvre du enre. Aussi maître Grappin était-il un uissier parfaitement honnête, faisant on métier en conscience, comme son honorable collègue maître Robert. Il se retira donc en saluant gracieusement et en protestant du déplaisir qu'il éprouvait à commencer ses relations avec M. Robillard par une mission de ce genre, offrant ses services à la famille si le besoin venait à s'en faire sentir.

Quand il fut dehors, Marguerite, que la présence de ce visiteur et l'indignation qu'elle excitait dans son âme avaient soutenue en quelque sorte jusque-là , s'abandonna enfin à toute sa douleur. Sans dire une parole à son mari, elle se prit à pleurer. Elle repassait dans son souvenir les heureuses années de son enfance ; elle revoyait à travers ses larmes la ferme avec ses volets verts, la cour peuplée de ses hôtes chéris, les forêts de sapins avec leur sombre verdure, les ruines du vieux château de Salm, la modeste église du village, où il faisait si bon prier, et les simples habitants de Pierre-Percée, qui ne savaient pas l'art de

tromper par des apparences honnêtes, ni de cacher un cœur plein de malice et de fourberie sous des paroles franches et affectueuses. Les figures de Lucrin, de Robert, de tous ses clerks, avec lesquels elle vivait depuis quinze jours, se présentaient ensuite à son esprit. Elle voyait ces femmes dédaigneuses, qui n'avaient pour la bonne Marguerite que des airs de protection et de malins sourires. La perspective de l'avenir, la crainte fondée de voir Nicodème perdre par une malencontreuse simplicité le fruit de plusieurs siècles de labeurs, d'économie et du siège conduite, toutes ces idées accablaient la pauvre femme. Robillard n'essaya ni d'arrêter ni de détourner le cours de ses réflexions tristes. Son raisonnement eût été bref et concluant. 80, 000 fr. lui restaient, tous frais payés. A 5 du cent, c'était 4,000 fr, de revenu net et sonnante, à dépenser chaque année. Avec cela, on est toujours à l'abri de la misère, et jamais il n'en avait eu davantage à Pierre-Percée. Il s'abstint néanmoins de faire part de ces brillants calculs à Marguerite ; mais, respectant sa douleur, il la quitta pour aller demander conseil à Robert et à Lucrin au sujet du mémoire de Simon et de la sommation de maître Grappin,

III

LES BONS AMIS



MON cher monsieur Robillard, nous parlions de vous, s'écria Lucrin, en voyant son client entrer dans le bureau, où il montrait des papiers timbrés à Robert, son inséparable. Vous savez que M. Mauvielle, notre député est arrivé il y a cinq jours à Paris. Il nous écrit qu'il s'est déjà activement occupé de nos affaires. Il espère qu'avant quinze jours il aura obtenu une bourse au collège. Quant à l'entrepôt de la régie, d'ici à deux mois il l'aura emporté au ministère. Les discussions de l'Assemblée paraissant devoir être très orageuses, on lui paiera ses votes tout ce qu'il voudra.

— Vraiment, messieurs, je ne sais comment vous remercier de toutes les peines que vous vous donnez pour moi, dit Nicodème.

— Ne parlez donc pas de cela, M. Robillard, répondit Robert. Entre honnêtes gens, ne faut il pas se rendre service !

— A propos, lui dit Lucrin, les quarante-cinq mille francs que je place pour vous à 5 % sur première hypothèque vont nécessiter des frais d'enregistrement et d'inscription. Quand l'argent n'est qu'à 4 ½, il est d'usage de faire supporter ces frais à moitié par l'emprunteur. Mais nous aurons tout bénéfice à les prendre intégralement à notre charge, ayant la rente de 5% Ce sera donc 1, 250 fr. d'une part et 155 fr. 25 c. de l'autre, en tout 1, 405 fr. 25 c., une fois déboursés ; moyennant quoi nous aurons notre argent assuré pour vingt-cinq ans. Quant à mes droits dans cette affaire, au lieu de 5 % qu'on prélève habituellement, je ne vous prendrai que 2% ; je ne compte pas avec vous. Ce sera donc 900 fr. à prendre également sur les fonds que M. Robert nous fera rentrer prochainement.

Nicodème, en apprenant cette nouvelle saignée pratiquée à sa bourse, fut tenté de répondre par un douloureux Encore ! Mais le moyen de faire une objection à un homme comme M. Lucrin, portant la tête haute, col bien cravaté,

dédaigneuse élégance de parvenu ? Robert allait du reste un peu lui dorer la pilule.

— Vous savez, monsieur Robillard, la maison de M. de Crochepatte ; elle est libre d'hier, et vous pourrez vous y installer quand vous voudrez. La domestique dont je vous ai parlé doit venir prendre vos ordres demain. C'est une bonne fille, qui a servi dans plusieurs maisons comme il faut. Elle m'a été vivement recommandée par un de mes bons amis.

— Oh ! une domestique, monsieur Robert, dit Nicodème. Pourquoi nous faire ?

— Comment, monsieur Robillard ! mais tous les ouvrages de la maison, le marché, les commissions en ville, ouvrir la porte à vos visiteurs, dire que monsieur n'est pas là quand il y est, que madame est sortie quand elle est au coin de son feu. Des gens comme vous ne se peuvent passer d'une domestique.

— Jamais ma femme n'y consentira, repartit Nicodème, qui s'enhardissait à la négation, parce qu'elle lui allait servir de porte pour entrer dans l'explication qu'il venait chercher de ses ex-convives. Marguerite n'est déjà pas trop contente, ajouta-t-il, en insistant d'une façon toute particulière sur ces dernières paroles.

— De quoi se peut donc plaindre M^{me} Robillard, avec un mari comme vous ? demanda Lucrin.

— Dam ! elle trouve que l'argent se mange fort vite. Encore tout à l'heure, ce monsieur Simon, l'hôtelier, est venu m'apporter un mémoire de 392 fr. 10 cent. pour les dépenses faites chez lui pendant la vente.

— Eh bien, reprit Robert, M^{me} Robillard douterait-elle de la probité de Simon ? C'est un des hommes les plus honnêtes que je connaisse. Il devrait être ruiné dix fois par excès de délicatesse. Je le lui dis quand l'occasion se présente. Que voulez-vous ? me répond-il ; c'est plus fort que moi. Je perds, c'est vrai ; mais ma conscience ne me

reproche rien, et on n'aura pas du moins à dire un jour à mes enfants : Votre père fut un voleur. Tenez, aux élections, il a bien perdu 2,000 fr. de son argent pour faire nommer Mauvielle, et il n'a pas voulu accepter de dédommagement. Oh ! M^{me} Robillard ne le connaît pas, si elle le traite comme la plupart des gens de son métier.

— Mais, balbutia Nicodème, ce n'est pas cela qu'elle dit :

— Quoi donc alors ?

— Voyez-vous : moi je ne sais pas les usages, ma femme non plus, vous excuserez.

— Comment ! vous excuser, monsieur Robillard ? dit Lucrin avec un sourire de protection. Est-ce qu'il faut tant de façons entre amis ? Que dit donc M^{me} Robillard ?

— Je n'ose pas trop vous répéter cela.

— Allons donc, quel enfantillage ! Voyons : de quoi s'agit-il ?

Eh bien, sauf votre respect, ma femme dit que vous devez payer votre écot, ainsi que MM. L'éclaireur, Lavisé, Jean Prenant, Doublemain et Vinfoudre ; puis, que je paierai le mien également.

— Ah ! voilà bien les femmes, dit Lucrin, en éclatant de rire. Elles ne comprennent jamais les nécessités sociales. C'est une chose reçue, M. Robillard, que les menus frais de pots-de-vin et autres dépenses d'hôtel sont à la charge du vendeur. Voilà vraiment une querelle gentille que nous fait là M^{me} Robillard. Malgré tout, vous avez payé, je pense.

— Mon Dieu, non, répondit Nicodème, et c'est là le malheur. J'allais payer ; mais, comme vous le dites, les femmes sont si éplucheuses ! Marguerite n'apas voulu, elle s'est emportée et elle a renvoyé M. Simon très mécontent.

— Oh ! mais de mieux en mieux, dit Robert ; comme elle y va M^{me} Robillard ! Et Simon qu'a-t-il répondu ? La jolie histoire !

— Elle n'est pas finie l'histoire, et ce n'est pas le plus beau qui reste à conter. M. Simon n'a pas pris la chose en

plaisanterie, lui. Il nous a envoyé M. Grappin, avec une sommation de 12fr. 50c.

Ici Robert, en regardant Lucrin, éclata de rire.

— Ah ! maître Grappin ! Vous entendez le débit du papier timbré, dit-il quand il eut apaisé les premiers transports de son hilarité. Vous avez du moins conservé cette chère feuille, et vous nous montrerez cette petite pièce d'éloquence, M. Robillard !

— La voilà, dit Nicodème en la remettant à son interlocuteur. Si vous voulez aussi la payer, ça sera mieux encore.

— Pour cela non. Mais pour désenfler un peu le total, je suis là. Vous lui direz à ce voleur de Grappin qu'il n'a pas pris dans le pas d'un cheval l'argent avec lequel il a acheté dernièrement sa maison de campagne. 12 fr. 50 c. pour une première sommation ! Mais c'est 3 fr., pas davantage, ou je le fais casser par le tribunal, avec amendes, interdit des fonctions d'huissier, incapacité de les exercer jusqu'à réhabilitation. Ah ! M. Grappin, vous ne pensiez pas que cette pièce tomberait entre les mains de votre honoré collègue, Robert, ici présent ! Vous viendrez encore nous faire de l'opposition aux élections prochaines. Nous vous tenons.

Robillard écoutait en silence l'explosion de la haine invétérée que les deux huissiers s'étaient vouée en qualité de confrères. Il remit la sommation à Robert, qui se changea de l'affaire.

— Pour Simon, dit alors Lucrin à Nicodème, nous arrangerons cela sans que votre femme puisse seulement s'en douter. Vous êtes trop homme d'honneur, M. Robillard, pour nier une dette sacrée. Je m'entendrai avec l'hôtelier et le paierai sur les fonds qui sont en ce moment entre mes mains. Vous pouvez dire à M^{me} Robillard que c'était un malentendu, que chacun de nous a payé son écot.

Nicodème, qui se voyait sur le point de passer par une porte de derrière, n'osa pas dire ce qu'il en pensait. Au fond il trouvait que Lucrin avait raison, et que c'était surtout la susceptibilité de Marguerite qu'il fallait ménager. D'un autre côté, il se reprochait de commencer à avoir des secrets de ce genre pour sa femme ; mais enfin il eut peur et céda.

Au moment où il se retirait, Lucrin l'engagea à dîner le lendemain chez lui, avec sa femme, et M. Gustave, son fils, pour lequel on obtiendrait la permission du principal.

Pendant que Robillard s'en retournait auprès de Marguerite, Robert et Lucrin se frottèrent les mains en lisant la lettre de Mauvielle, qui leur annonçait l'obtention non pas d'une seule, mais de trois bourses : l'une pour le fils de Lucrin au collège de L....., l'autre pour le fils Robert au même collège, et la troisième enfin pour le fils de Simon, l'hôtelier désintéressé des élections.

De Nicodème Robillard il n'était même pas fait mention. Mauvielle les avertissait en même temps qu'il espérait pouvoir bientôt leur annoncer la nomination du beau-frère de Lucrin, grand courtier d'élections, comme son parent, à l'entrepôt de la régie, suivant la promesse qu'il leur en avait faite.

Les deux amis firent venir Simon pour lui faire part de l'heureuse nouvelle. Lucrin ne manqua pas d'escompter ce service à son profit,

Car avec ses amis
On ne fait point cérémonie.

Après donc qu'il eut réjoui le cœur de maître Simon en lui lisant le passage de la lettre de Mauvielle qui le concernait, il ajouta :

— Maintenant, vous moquez-vous de nous, M Simon, en nous lançant un mémoire et une sommation comme à des manants ?

— Ah ! pardon, M. Lucrin, répondit Simon ; je ne savais pas que c'était à vous qu'il fallait s'adresser.

— Comment ? Vous ne saviez pas que je tiens les comptes de M. Robillard ? Vous voulez jouer gros jeu trop vite. On va vous compter 100 fr. C'est déjà raisonnable. Sur quoi vous voudrez bien payer votre sommation à ce Grappin, auquel nous pourrons donner un peu sur les doigts, quand il sera temps.

Simon s'inclina sans faire d'objection. Il ne comprenait pas pourquoi Lucrin mettait tant de soin à défendre en ce moment les intérêts de Robillard. Il reçut donc ses 100 fr., et s'en alla joyeux, en songeant qu'il venait de gagner 500 fr. par an pour l'éducation de son fils, et qu'il n'avait d'ailleurs rien perdu.

Lucrin ne fit pas figurer cette réduction à l'amiable parmi les profits divers de Nicodème. Il se contenta de réduire à 3 fr. au lieu de 12 fr. 50 cent. les prétendus honoraires de maître Grappin, et prépara, pour le présenter le lendemain après dîner, l'état de fortune de M. Nicodème Robillard, ainsi conçu :

Produit brut de la vente		
des biens de M. Nicodème	fr.	c.
Robillard	120,000	00
Dépenses à ce relatives.		
— Frais de journalistes,		
imprimeurs, afficheurs,		
crieurs publics, notaires,		
huissiers, enregistrement,		
hypothèques, placement de		
fonds, etc. Tout ces frais		
étaient détaillés.		
Total	32,543	90

Laquelle somme retranchée de 120,000 f. laissait un reste de 87,456 fr. 10 c.

Dont 45 mille placés à 5% sur pre. mières hypothèques, comme nous l'avons vu. Les 42 mille autres avaient été hypothéqués sur un riche propriétaire des environs de Pierre-Percée, et c'était pour assurer ce placement avantageux que Lucrin avait fourni les 14, 000 fr. dont on avait besoin d'avance, sans intérêt. Il est vrai qu'il se dédommageait sur les frais et honoraires d'actes, comptés 1493, 22 c. Il les ajoutait aux 14,000 fr., dans lesquels il était rentré aussitôt après la vente. Le chiffre total de la fortune de Robillard ne s'élevait donc plus réellement qu'à

71, 963 fr. 18 c., depuis qu'il avait passé par les mains de ses honnêtes amis.

Avec une pareille progression, il ne fallait pas deux ans à maître Robillard pour se trouver vis-à-vis de rien.



IV

LE DINER



LE lendemain, Nicodème alla au collège chercher Gustave pour le conduire au dîner de Lucrin. Marguerite refusa de s'y trouver, parce que c'était un vendredi. Peut-être la société qu'elle rencontrait habituellement à ces réunions n'était-elle pas de nature à l'attirer beaucoup. D'ailleurs elle avait d'autres sentiments que ceux de la joie et du plaisir.

Cette résolution de sa femme contraria médiocrement Nicodème. L'ex-paysan avait la prétention de mieux réussir dans le monde que Marguerite, qui ne savait pas, disait-il, se plier aux bonnes manières et parler le beau langage. En réalité la modeste timidité de cette femme, jetée hors de sa condition par la stupide crédulité de son mari, lui aurait gagné les sympathies de tout ce qui n'eût pas été aussi mesquin et aussi dédaigneux que MM^{es} Lucrin et Robert, pendant que la présomptueuse confiance de Nicodème lui

aliénait tous les cœurs qu'une décente simplicité aurait peut-être gagnés.

Pour Gustave, il ne put s'empêcher d'éclater de rire en entendant sa mère parler de la loi de l'Église qui prescrit l'abstinence du vendredi. Ce qui entre dans le corps ne souille pas l'âme, répondit-il à Marguerite. L'éducation de collège portait déjà ses fruits ; il avait tant mangé de saucissons et de cervelas les vendredis et samedis, pour se dédommager du maigre de la basoche, qu'il ne concevait plus rien à la conduite chrétienne et mortifiée de sa mère. La pauvre femme sentit son cœur se serrer, en pensant qu'elle verrait se perdre, sous ses yeux, non seulement la fortune, mais l'âme de son enfant, et qu'elle était impuissante à sauver l'une et l'autre.

Robillard ne fit point attention à l'impression que la réponse de Gustave avait produite sur l'âme de Marguerite. Il songeait à se présenter ce jour-là dans un luxe de toilette qui ferait oublier la charrue qu'il venait de quitter et la ferme où il avait jusque-là passé sa vie.

En conséquence un tailleur vint, suivant ses ordres, lui apporter un habillement complet, dans le goût ridicule des modes citadines. Nicodème n'était pas un modèle d'homme superbe ; il avait décidément la vocation d'être mal à l'aise et emprunté sous toutes sortes de vêtements ; mais ceux-ci surtout parurent augmenter sa gaucherie et son embarras. Il commença par emprisonner ses deux jambes torsées dans un étroit pantalon d'une étoffe soyeuse. Le sous-pied, qui lui tirait les jarrets, lui faisait à chaque instant perdre l'équilibre ; il n'osait ni ployer les genoux ni marcher, de peur de faire éclater son drap fin. Il essaya de s'asseoir ; il fut obligé de se jeter tout d'une pièce sur sa chaise, sans déraïdir ses jambes. Le tailleur qui présidait à cette manœuvre riait sous cape et jurait tout haut que jamais pantalon collant n'avait été mieux porté.

Ce fut alors le tour du gilet, dont les couleurs ondoyantes et la coupe savante eussent fait envie à un élégant de

profession. Vint ensuite l'habit qui devait terminer ce magnifique accoutrement. Quand Nicodème se mit à passer ses bras, robustes et vigoureux, dans cette étoffe ouatée, piquée, étroite et serrée, le tailleur craignit un instant que son chef-d'œuvre ne crevât trop tôt. Il s'empressa de porter la main à ce périlleux ouvrage, et il fit tant, que, non sans peine, Nicodème endossa sans encombre le somptueux habit.

Quand ce fut fait, il laissa son client, les bras tendus, les jambes raides, le dos arqué, retenant son haleine, n'osant faire un mouvement, ni pousser un soupir, par respect pour sa chère prison : chère, en effet ; car le tailleur, après avoir admiré sous toutes ses faces la bonne tournure de Nicodème, lui présenta avec une exquise politesse un papier que celui-ci n'osa pas mettre dans son gousset, de peur de faire éclater la manche de son habit. Il le déploya ; et, pendant que le tailleur se retirait, maître Robillard parcourut des yeux ce royal mémoire.

Doit M. Robillard à Jean-Grattefort, tailleur à L.....
Savoir :

Pour un pantalon col-
lant, muni de ses sous-pieds,
doublure de soie, garni-
ture de boutons fins, pas-
se-poils, échancrure à la
Louis XV, Pont-à-Mous-
son, boucle d'argent, œil-
lets, id 120 fr. 55 c.

Pour un gilet, étoffe
chatoyante, dite à la Cow-
ley, à châle, ouvert, mu-
ni pareillement d'une
boucle d'argent et d'œil-
lets, id 75 85

Pour un habit à la
Wellington, casimir d'El-
bœuf, doublé de soie,

A reporter . 196 40

Report . . .	196 fr. 40 c	
ouaté, avec passe-pois, revers garni de cachemi- re de Madras, collet en velours de soie, de fabri- que anglaise	204	35
Total.	400	75

Huit jours auparavant, le susdit Jean Grattefort, en sa qualité de tailleur officiel du collège, avait déjà, par ordre du principal, selon les règles de l'uniforme adopté par l'établissement, habillé et remis à neuf le fils de Robillard. Le mémoire de cette dépense avait été présenté au principal, qui s'était chargé de le faire acquitter. Il ne montait qu'à la somme de 145 fr. 25 c. Maître Grattefort était digne de servir les clients de Robert, Simon, et Lucrin.

A cette visite succéda celle du cordonnier en renom à L..... Il avait reçu de Robillard la commande de deux paires de bottes fines, une paire d'escarpins, une paire de souliers de chasse, car Nicodème voulait aller à la chasse avec ses amis, et enfin une paire de soutiers légers pour garder la chambre. Il n'était pas possible à Nicodème d'essayer tant de chaussures, avec les maulits sous-pieds de Jean Grattefort. Mais le bottier savait vivre, il laissa sa marchandise entre les mains du client, sauf à l'essayer plus tard, accompagnant cette gracieuseté d'un léger mémoire montant au plus juste à la somme intégrale et totale de 116 fr. Savoir :

2 paires de bottes fines à 35 f.	70 fr.
Une paire d'escarpins. . . .	18
Une paire de souliers de chasse.	16
Une paire de souliers légers.	12
Total. . . .	116

Il faut convenir que Nicodème jouait de malheur, et qu'en venant chercher des honnêtes gens à L..... il ne rencontrait que des voleurs. On sera moins surpris de cette insistance bizarre du sort, si l'on se rappelle que Lucrin et Robert s'étaient chargés de lui procurer des amis, des connaissances et des marchands de leur choix. Qui se ressemble s'assemble.

Toutes ces réflexions étaient fort éloignées de l'esprit de Nicodème. Il avait hâte de paraître, en grande cérémonie, au dîner de Lucrin. Il ne lui restait plus qu'une petite formalité à remplir, c'était de se pourvoir d'un chapeau en harmonie avec la magnificence de son habillement et l'éclatant vernis de sa chaussure. Robert lui avait donné l'adresse du plus honnête chapelier de L..... Il le fit prier de passer cher lui avec quelques chapeaux d'essai. Le marchand, qui connaissait de réputation cette nouvelle pratique, se munit de chapeaux jadis à la mode et restés en magasin depuis quelques années. Nicodème s'affubla donc la tête d'un de ces rebuts, qui ne lui coûta que 25 fr. ; de sorte qu'il portait sur lui, en allant au festin, environ pour 500 fr. d'habits, c'est-à-dire plus qu'il n'en eût jamais usé à Pierre-Percée en lui accordant quatre-vingts ans de vie.

Quand Marguerite fut seule, elle lut les mémoires du tailleur et du cordonnier. Il n'y avait plus moyen d'en douter, Robillard marchait à une ruine complète. Elle ne

voyait aucun espoir de lui ouvrir les yeux et de l'éclairer sur le danger de sa situation. D'un autre côté, elle ne pouvait lutter contre les intrigues et le génie ténébreux de ces deux faux amis ligüés pour perdre son crédule mari. Les dépenses se succédaient depuis trois mois avec une rapidité effrayante ; elles allaient augmenter encore, quand il faudrait payer un loyer de maison, une domestique peut-être, car Nicodème s'obstinait à ne s'en vouloir point passer. La vie d'ailleurs paraissait fort chère à la bonne fermière, habituée jusque-là à trouver tout sous sa main, et à prendre dans son jardin, dans son saloir son colombier, son poulailler ou sa basse-cour, les objets dont le ménage avait besoin. L'avenir se présentait ainsi à sa pensée sous de sombres couleurs. Tout à coup, une idée traverse son esprit ; elle s'y attache comme le naufragé à une planche de salut, et dans son âme elle remercie Dieu de la lui avoir inspirée.

Pour obéir à cette illumination soudaine, qui vient de lui rendre l'espoir, elle se dirige vers le secrétaire, où elle écrit la lettre suivante :

Monsieur et digne curé,

Vous nous avez dit que nous aurions toujours à Pierre-Percée des cœurs qui nous regretteraient et nous aimeraient. Vous m'avez donné tant de témoignages de votre bonté dans mon enfance, vous m'avez montré depuis tant de bienveillance, que je n'hésite pas à recourir à vous comme au seul appui qui me reste. Oui, monsieur le curé, mon mari s'est laissé entraîner par des sociétés qui le perdent ; et sans votre secours la pauvre Marguerite et son enfant seront peut-être ruinés sans ressources.

Je n'ose pas écrire à mon oncle. Vous serez mon intermédiaire près de lui. Ma dot est de 30,000 fr. Dites-lui, je vous prie, de faire en mon nom opposition au placement de cette somme par mon mari, comme représentant mon avoir et celui de mon enfant. J'ai la douleur de prévoir qu'un jour nous serons réduits à n'avoir plus que cela. Avec cet argent nous rachèterons des terres à Pierre-Percée. Fasse le Ciel que, désabusé bientôt sur le compte de ses faux amis, Nicodème consente à aller habiter de nouveau ce pays où nous vivions si heureux !

En attendant, veuillez, monsieur le curé, presser mon oncle de faire les démarches nécessaires. Je vous envoie ci-jointe la procuration signée qui lui sera nécessaire.

Votre toute dévouée et à jamais reconnaissante.

MARGUERITE f^o ROBILLARD.

Marguerite se hâta de cacheter cette lettre et de la porter à la poste. Chemin faisant, elle s'étonnait d'avoir trouvé si à propos et exécuté subitement une pareille résolution.

Cependant Nicodème avait pris place à la table du notaire. Les convives étaient nombreux et choisis avec intention par les deux amis. M^{me} Lucrin tout d'abord avait fait un gracieux reproche à Robillard de n'avoir point amené Marguerite ; et, sans même attendre qu'il lui eût fait les excuses de sa femme, elle le complimenta sur sa toilette, qui lui allait, disait-elle, à ravir.

Gustave fut aussi trouvé charmant, sous le képi et l'uniforme collégien.

— Avouez, dit M^{me} Lucrin à M. de Crochepatte, qui se trouvait à dessein au nombre des invités, avouez que vous allez avoir de gentils locataires : cela fait honneur à une maison.

— Et profit, Madame, répondit l'avaricieux vieillard. Il est vrai que M. Robillard est un galant homme ; et je suis

enchanté de faire aujourd'hui sa connaissance.

Nicodème cherchait une réponse à ces bienveillantes avances, et il n'en trouvait point. — Il sentait que, par une fatalité dont il ne se rendait pas compte, il avait l'air, même en payant, d'être l'obligé de tout le monde ; et dans son amour-propre il se disait qu'il devait garder plus d'indépendance. Il répondit enfin :

— Nous ferons ensemble, Monsieur, une connaissance plus ample, puisque j'aurai l'avantage d'être votre locataire.

— Tout l'avantage en cela sera pour moi, M. Robillard. Quand venez-vous prendre possession ?

— Mais, Monsieur, nous n'avons pas encore fait de conventions ni passé de bail.

— Comment de bail ! entre honnêtes gens cela ne se fait point, M. Robillard. Vous savez quel est le prix de la location, 350 fr. M. Robert a dû vous le dire.

— Faites excuse, Monsieur, j'ignorais l'usage. M. Robert m'a en effet donné ce prix.

— Eh bien ! la maison est à votre convenance, vous tombez d'accord du prix ; usez-en maintenant comme de votre bien propre. Je vous en ferai remettre la clé demain ; j'aurai l'honneur de vous y rendre ma visite après-demain.

— Allons, dit Lucrin à Nicodème, n'avez-vous pas le temps de parler affaires plus tard ? En ce moment à table, Messieurs.

Nicodème cacha de son mieux les efforts qu'il eut à faire pour passer ses jambes enraidies sous la table de Lucrin. Malgré les précautions qu'il mit en usage, il paya son peu d'expérience en fait de sous-pieds par un accident qui lui fit monter le rouge jusqu'aux oreilles. Il sentit très parfaitement son pantalon collant éclater au genou, et en portant la main sur le théâtre de l'aventure, sous prétexte d'étaler sa serviette, il se convainquit que la déchirure était large et serait difficile à dissimuler en sortant de table.

Ce contre-temps lui ôta tout le plaisir du festin. Le cordon-bleu de Lucrin s'était pourtant surpassé ce jour-là ; et, comme on en faisait compliment à l'hôte, il répondit en riant que son cuisinier avait voulu prouver péremptoirement à l'honorable société que le gras est aussi succulent le vendredi que le dimanche. On applaudit à cette stupide impiété ; et Robillard, en faisant mine de la trouver plaisante, se reprochait intérieurement de n'avoir pas fait comme Marguerite. Il faut dire que la fracture de son pantalon entraînait pour beaucoup dans ce remords de conscience.

Le repas se continua sur ce ton ; les vins fins et le champagne du dessert redoublèrent les saillies irrégulières ou les allusions suspectes. Et, après une séance de quatre heures à table, les convives n'avaient pas assez conservé de présence d'esprit pour s'apercevoir de la déconvenue de Nicodème. C'était là une ressource à laquelle Robillard n'aurait pas osé songer, par respect pour une si honnête compagnie. Lucrin lui remit néanmoins son état de fortune ; et, se souhaitant une aussi bonne nuit qu'ils avaient fait un bon repas, les convives se séparèrent.

Nicodème eut la chance de trouver à son retour Marguerite endormie. Cette circonstance lui épargna les observations de la ménagère sur l'accident du pantalon. Dans la joie qu'il en ressentit, il éteignit tout, de suite sa lumière et ôta son habit sans grande précaution. Malheureusement, le casimir d'Elbœuf n'avait pas la résistance des vestes ordinaires de maître Nicodème. Ce dernier s'en aperçut bientôt en entendant un : bruit analogue à celui du commencement du repas. C'était l'épaule de l'habit à la Wellington qui venait de protester contre les manières brutales de son propriétaire, en se séparant violemment. Nicodème, en se mettant au lit, put donc se dire que ses 400 fr. d'habillements étaient fortement déjà endommagés.



V

L'HONNÊTE DOMESTIQUE



LA protégée de Robert se présenta le lendemain à M. et à M^{me} Robillard, en énumérant ses brillantes qualités, les bonnes maisons où elle avait servi, les défauts de tous les maîtres et maîtresses qui l'avaient employée, et les excellents certificats qu'ils n'avaient pu s'empêcher de lui délivrer, tout en la mettant à la porte. La cuisine était son triomphe, le linge était sa partie, elle était impayable pour le marché ; en cas de maladie elle soignait comme une religieuse ; jamais elle n'avait assez d'ouvrage pour son activité : avec cela forte, toujours de bon humeur, désintéressée, discrète et patiente : le tout 180 fr. par an et une robe. Ce n'était vraiment pas cher.

Nicodème se hâta de passer un marché si avantageux et d'envoyer l'inappréciable Sophie porter à M. Grattefort les ruines de son habillement, pour qu'il en reconstruisît l'édifice.

Le reste de la journée s'écoula dans le dérangement que nécessitait un changement de demeure. L'intelligente

Sophie ne fit guère de voyages, de la maison de Robert à celle de M. Crochepatte, sans casser quelques ustensiles et diverses pièces de vaisselle. Aux reproches de Marguerite pour ces maladresses, elle répondit assez lestement que jamais on ne fait d'omelettes sans casser d'œufs ; que d'ailleurs elle ne s'était pas louée pour faire concurrence aux entreprises de déménagements.

Cependant Nicodème ordonnait les divers arrangements à prendre dans le nouveau local, et grâce à sa vigueur on put placer les gros meubles et s'installer définitivement avant la nuit.

Les premiers jours, Marguerite ne put se plier à l'étiquette que Sophie, encouragée par Nicodème, cherchait à établir dans la maison. Elle voulait avoir l'œil à tout, surveiller la cuisine, le marché, les fournisseurs et les mille petites dépenses qui sont du domaine des femmes. Cela ne faisait pas le compte de Sophie.

— Madame n'a pas confiance en moi, dit-elle un jour à Nicodème. Je le vois bien et je serai obligée de vous quitter.

— Eh ! qui vous met cela dans la tête ? Je suis très content de vous. Que voulez-vous de plus ?

— Voyez-vous, M. Robillard, reprit Sophie en pleurant, parce que je ne suis qu'une pauvre fille, je n'en suis pas moins honnête. Et cela me crève le cœur quand je vois madame ne jamais s'en rapporter à moi et faire tout par elle-même, comme si je n'étais pas sa domestique et elle ma maîtresse.

— Eh bien ! laissez-la ; il faut bien qu'elle s'occupe ; mais ne vous inquiétez pas trop de ce qu'elle peut vous dire.

— Et puis toujours les mêmes recommandations : — Sophie, vous ne venez pas avec moi à la messe ? — J'ai beau lui répondre qu'il faut quelqu'un à la maison pour soigner le dîner, que tant de religion n'est pas l'affaire des domestiques, sans compter qu'à L..... on ne parle que de la dévotion de madame.

— Sophie, je n'y vois aucun mal. Il serait à souhaiter qu'on eût plus de religion ; maîtres et domestiques n'en vaudraient que mieux.

— Ce n'est pas ce que je veux dire, monsieur ; mais enfin il faut bien faire comme tout le monde. On n'est pas né pour se voir rire au nez par les gens.

— Laissez-les rire, Sophie, et faites votre devoir.

— S'il ne s'agissait que de moi, monsieur, je n'y ferais aucune attention ; mais vous savez comme est le monde, se mêlant toujours de ce qui ne le regarde pas. Et on cause.

— On cause ! dit Robillard, qui ne se sentait pas glisser entre le babillage délié de cette fille, comme le poisson dans les mailles du filet. Eh ! que dit-on ?

— Oh ! je ne veux pas vous faire de la peine en le répétant : le monde est si méchant !

— Et moi, je veux savoir ce qu'on peut trouver à reprendre dans ma conduite. Il ne manque plus que cela, que je serve de passe-temps à tous ces messieurs et dames de L.... Voyons qu'avez-vous donc entendu dire ?

— Vous le voulez ? Eh bien, monsieur, on dit que vos affaires ne sont pas très belles, puisque madame va au marché, règle elle-même ses comptes avec le boulanger, le boucher, l'épicier, le maraîcher et tous les autres. On dit que si vous aviez de la fortune, comme on le croyait, vous vivriez comme vivent les bourgeois, et que madame laisserait sa domestique s'occuper des choses qui la regardent. Encore l'autre jour, une de mes connaissances me rencontre : « Eh ! ma pauvre Sophie, me dit elle, que vas-tu devenir avec ce monsieur et cette dame ? Il paraît que ta maîtresse va elle-même au marché ; on dirait qu'elle est à tes gages. »

— Ah ! on dit cela ? dit Robillard, qui donnait de plus en plus dans le panneau.

— Mais, oui, monsieur ; et moi j'ai beau répondre que ce sont des mensonges, que j'ai affaire au plus excellent des maîtres, que jamais je ne pourrais rencontrer une maison

meilleure que la vôtre : « Va ! ma bonne Sophie, me dit-on, tu seras toujours la même, c'est ton défaut à toi, il faut que tu sois victime de ton bon cœur. » Vous croyez, monsieur, qu'il est agréable de s'entendre dire cinquante fois par jour des choses de ce genre ?

— Comment cela ? On en parle donc continuellement ?

— Eh ! quoi donc, monsieur ? A la journée. Que je descende, la portière n'a que cela à me dire. Le perruquier vis-à-vis ne m'appelle pas pour autre chose ; que j'aille chez la fruitière du coin, même propos, Je ne vais pas cher cher le pain, que la boulangère ne me le répète. Quand madame m'envoie à la boucherie chercher la viande qu'elle a retenue et payée d'avance, on me regarde avec pitié, comme si j'étais une mendicante. Et si je n'en avais les oreilles rebattues, croyez-vous que jamais je me serais décidé à vous en parler. Est-ce là un beau compliment à vous faire ? Combien de domestiques qui ne le diraient pas ! Mais je suis comme cela ; je me sacrifierais pour mes maîtres. On ne se fait pas.

L'entretien fut coupé à ce point par le retour de Marguerite. A dater de ce jour, Nicodème prétendit que Sophie administrerait les dépenses de bouche et d'approvisionnements divers, comme c'était l'usage dans toutes les bonnes maisons. Il ne voulut plus que sa femme se montrât sur le marché ; elle avait un rang à conserver. Il fallait apprendre aux mauvaises langues de L..... qu'on savait tout aussi bien vivre qu'un autre.

L'honnête Sophie eut donc carte blanche pour faire, comme on dit, sauter l'anse du panier. Elle ne s'en fit pas défaut. Tous ses maîtres précédents l'avaient mise à la porte pour des exploits de ce genre. Ici elle put mettre à profit ses talents naturels, développés par une pratique constante. Elle avait des tours de toutes les façons.

Maître Grattefort, en recevant de sa main les nippes déchirées de son nouveau maître lui avait glissé dans la poche du tablier une pièce de 5 fr. à titre de bienvenue.

C'était un engagement à recommander sa maison et à lui procurer le plus d'ouvrage possible. Elle n'y manqua pas. Les pantalons, blouses, habits, et gilets de Gustave étaient toujours en lambeaux. Les habits de monsieur avaient besoin de réparation ici, d'une reprise là, d'une pièce ailleurs ; maître Grattefort n'eut pas à regretter la pièce de 5 fr. dont il avait gratifié Sophie.

Ce n'eût été là qu'une petite branche de commerce. L'industrielle fille savait varier les moyens. Tous les fournisseurs de M. Robillard furent bientôt dans ses intérêts. Les mémoires étaient donc toujours augmentés d'une certaine somme convenue, dont le marchand faisait ensuite libéralité à Sophie. En revanche, celle-ci leur promettait de leur continuer sa pratique

Sophie avait sa mère à L....., pauvre femme âgée qu'un petit commerce faisait à peine vivre. Toute autre fille qu'elle n'aurait pas trouvé de meilleur expédient pour soulager sa mère que de partager ses gages avec elle. Sophie aimait sa mère et prétendait la secourir ; mais elle n'usait pas du même moyen.

Si le ménage de M. Robillard avait besoin d'une livre d'huile, elle en achetait une livre et demie et portait la demi-livre à sa mère. Ainsi pour le sucre, les œufs, le beurre, le lait, les fromages, la graisse, la chandelle, etc., sans compter les bouteilles de vin qu'elle soutirait adroitement de la cave de son maître, pour en régaler quelques-unes de ses connaissances ou quelques-uns de ses amis.

Par un principe généralement admis au profit des cuisinières, Sophie n'eût jamais consenti à représenter sur la table de ses maîtres un plat déjà servi. En ayant le soin de faire toujours une ration double de ce qui était nécessaire, elle pourvoyait ainsi généreusement à la subsistance de sa mère. Vainement Marguerite voulait-elle modérer son ardeur de dépenses : il n'était pas possible, répondait Sophie, de faire plus d'économie. Que penserait-

on de vous, si l'on vous voyait faire une telle épargne ? Il n'y a pas une bonne maison à L..... où l'on fasse moins de frais qu'ici. Ces propos n'avaient pas grand crédit auprès de Marguerite ; mais ils produisaient toujours leur effet sur Nicodème, qui tenait à son honneur de bourgeois et qui voulait à tout prix effacer le moindre vestige qui eût pu faire songer à son ancienne condition.

C'était là en réalité ce qu'avaient prétendu Robert et Lucrin, en plaçant chez lui cette honnête créature. Ils avaient bien compris l'influence qu'elle ne manquerait pas d'acquérir sur un caractère aussi faible que celui de Nicodème. Ils la payaient de temps en temps, quand il fallait jeter son maître dans une nouvelle dépense ; ils se faisaient rendre compte par elle des dispositions d'esprit de Robillard, des secrets de ménage qui pouvaient les intéresser. En un mot ils en avaient fait le contre-poids de Marguerite ; et par cette manœuvre digne de leur génie ils annulaient tous les efforts de la pauvre femme pour ramener son mari à une conduite plus raisonnable.

Nicodème voulut bientôt rendre à ses amis politesse pour politesse, et il les invita à dîner. Sophie déploya tout son talent en cette occasion : ni elle ni les fournisseurs n'y perdirent. Son dîner était excellent : les éloges pleuvaient de la bouche de tous les convives. Nicodème se sentait fier d'un succès qui allait créer sa réputation à L..... Sophie triomphait donc sur toute la ligne, et le soir elle réunit de son côté ses amis et connaissances, c'est-à-dire les domestiques de M. de Crochepatte, de Lucrin, et de Robert, dans la cuisine de Robillard pour leur faire apprécier son talent. Les prétendus restes qu'elle servit aux valets ressemblaient comme deux gouttes d'eau au dîner des maîtres, ce qui suppose qu'on en avait gardé un double.

Une fois en goût de festin, Nicodème n'était pas homme à s'arrêter. Les compliments qu'il avait reçus sur sa manière distinguée de traiter ses hôtes lui avaient tourné la tête. La

première fois, Sophie avait loué pour 50 fr. de vaisselle, argenterie, dessus de table et autres accessoires.

Elle vint à bout de persuader à Nicodème qu'il n'était pas du bon ton de n'avoir pas un service complet, et qu'un homme riche comme il l'était ne pouvait décemment s'en passer.

Elle n'ajoutait pas que l'orfèvre le plus en renom de L..... lui avait promis une paire de pendants d'oreille, si elle réussissait à lui procurer la pratique de son maître, sans compter une gratification de 2 % qui devait être ajoutée à son profit sur le mémoire de Robillard.

Elle se gardait bien de dire qu'un marchand de porcelaines et autres vaisselles de table, en possession de servir la clientèle la plus distinguée de la ville, dans la crainte de voir passer la pratique de Robillard à un concurrent récemment établi, lui avait assuré une gratification de 25 fr. au moins, si elle parvenait à attirer Nicodème dans ses magasins. Pour rien au monde elle n'aurait consenti à avouer que, profitant de cette ouverture en honnête fille qu'elle était, elle s'était hâtée d'en faire part au concurrent, qui de son côté lui avait garanti 35 fr. au moins d'étrennes, si elle lui procurait ce client.

Vendre ainsi au plus offrant et dernier enchérisseur la future pratique de son maître, n'était pas déjà si maladroit. Il faut dire qu'elle méritait bien la confiance que ces dignes marchands lui témoignaient, et que son habileté à les servir valait au delà les sacrifices qu'ils faisaient pour l'acheter. Quand Sophie cassait quelques objets, ce à quoi elle n'avait pas manqué au déménagement, occasion si favorable, ce n'était pas maladresse, c'était calcul. Elle savait combien les différents marchands lui faisaient de remise sur chaque article, elle avait ses traités particuliers avec chacun d'eux. De temps en temps, elle faisait ajouter quelque chose à ses profits, en menaçant de sefournir ailleurs. — Il faut, disait-elle à ses amies, dont elle faisait l'admiration, il faut leur

tenir la dragée haute, à tous ces marchands ; autrement ils se moqueraient de nous.

En réalité , c'était la bourse de Robillard qui devait en valoir pis. Les marchands ne donnent d'épingles aux valets et aux servantes qu'en les prenant sur le compte de leurs maîtres. — C'était un vol à l'amiable, dont la faute était partagée entre deux. La honte en revient également, et au domestique qui s'y prête, et au fournisseur qui l'expose à cette tentation.

Les notes et mémoires tombaient chez Nicodème comme la grêle un jour d'orage. C'est l'épicier, auquel il était dû pour le courant de l'année 1,597 fr.

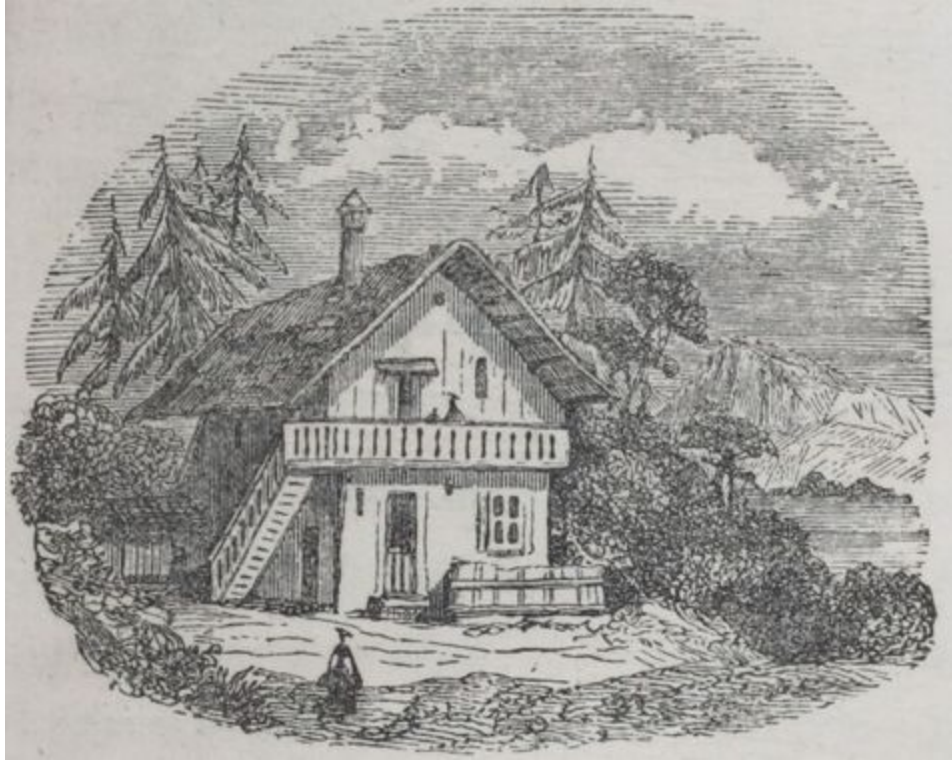
Le boucher, qui réclamait 849 fr. 45 c. ;

Le marchand de vin, qui présentait requête d'une somme de 2,425 fr. 25 c.

Le tailleur et le cordonnier dont nous connaissons déjà le style bornaient leurs prétentions, le premier à la somme de 1225 fr. 35 c., le second au modeste chiffre de 347 fr. 70 c. L'orfèvre demandait 2400 fr., le marchand de cristaux et porcelaines 1420 fr. On devait 72 fr. au chapelier, etc., etc.

Il faudrait bien aussi compter la pension de Gustave, jusqu'à ce que la bourse de Mauvielle fût arrivée,

M. Crochepatte n'avait pas non plus prétendu louer sa maison pour rien. Nicodème commençait donc à trouver justes les représentations de Mar guerite. Il fut tenté plus d'une fois de regretter la modeste tranquillité de Pierre-Percée et les vrais amis qu'il y avait laissés.



VI

LE PROCÈS



L'ANNÉE s'acheva au milieu de ces tribulations. Il fallut pourtant aviser à quelque expédient pour faire face aux réclamations des créanciers. La bourse de Gustave n'était point venue ; et, quand la place de directeur de la régie eut été dévolue au beau-frère de Lucrin, ce dernier ne s'était même pas donné la peine d'en faire ses excuses à Nicodème. Robillard avait pris facilement son parti là-dessus : il ne se faisait pas assez d'illusion sur son mérite pour se croire capable de quelque gestion que ce fût. Il aurait mieux admis la bourse que Mauvielle lui avait promise ; mais enfin il s'en consola.

Cependant les vacances étaient venues ; il fallut payer M. le principal, dont le mémoire s'éleva à 765 fr. 75 cent., bien que la pension ne fût que de 400 fr. ; mais il y avait eu 365 fr. 75 cent. de faux frais.

Le même jour, M. Crochepatte fit remettre à M. Robillard une quittance de son loyer, dont le montant s'élevait à 545 fr. Marguerite, en recevant cette honnête invitation à payer, s'écria ; Tous les voleurs ne sont pas en prison. Nicodème de son côté se rappelait parfaitement que le prix de la location avait été arrêté à 350 fr. ; il avait un souvenir très lucide de ce fameux dîner avant lequel l'affaire s'était traitée. Les paroles de M. Crochepatte lui tintaient encore aux oreilles. Il lui semblait l'entendre dire avec son air sournois : Entre honnêtes gens, cela ne se fait pas, la parole vaut de l'or.

Tout plein de ces souvenirs, il court chez M. Crochepatte, sa quittance à la main. Le vieux propriétaire, en le voyant entrer :

— Déjà, monsieur Robillard ! lui dit-il ; il ne fallait pas vous déranger, je n'étais pas pressé.

— Si vous ne l'êtes pas, M. Crochepatte, je le suis moi. Je viens vous demander ce que signifie cette note de 545 fr., quand nous sommes convenus de 350 fr. seulement ?

— Ah ! parbleu, vous voulez rire, M. Robillard.

— Je ne ris point du tout et n'en ai guère envie. Si vous avez cru me faire une plaisanterie agréable, vous vous êtes grandement trompé.

— S'il y a plaisanterie, M. Robillard, elle est toute de votre côté. Pensez-vous sérieusement que je puisse vous louer pour 350 fr. des appartements comme ceux que vous occupez ? Mais vous vous moquez !

— Si vous ne vouliez pas me les céder pour ce prix, vous étiez libre ; mais alors il fallait me le dire Comment ? vous ne vous rappelez pas m'avoir assuré qu'il n'était pas besoin d'écrire de marché, que nous nous accordions tous deux au prix de 350 francs ?

— Je ne me souviens que d'une chose, c'est que j'ai toujours loué cet appartement plus de 500 fr. ; je ne vois pas pourquoi je ferais une exception en votre faveur. Vous aurez mal entendu mes paroles ; ou bien, échauffé par le

dîner de M. Lucrin, vous les aurez oubliées. J'ai dû vous indiquer le chiffre de 550 fr., et vous pouvez vous apercevoir que je reste au-dessous dans ma petite note : c'est 5 fr. dont je vous fais grâce et que vous gagnez sur moi.

— Mais, M. Crochepatte....

— Il n'y a pas de mais. Personne ne vous priait de louer un appartement de ce prix. Hier encore on m'en offrait 780 fr., et vous devez vous estimer bien heureux que je ne vous fasse pas payer ce que vous me faites perdre.

— Ah ! c'est ainsi que vous le prenez, M. Crochepatte, dit Nicodème indigné, vous profitez de mon honnêteté pour me voler !

— Qu'appellez-vous voler, insolent ? Gardez de telles expressions pour vos pareils.

— Mes pareils n'ont jamais fait de tort à personne, M. Crochepatte ; vous avez abusé de ma bonté. — Je me suis fié à votre parole comme à celle d'un honnête homme. J'ai eu tort. Maintenant on vous paiera votre somme ; mais considérez-vous comme libre de louer vos appartements au benêt qui vous en donne 780 fr. ; ne perdez pas une si bonne occasion. Et, l'an prochain, ne manquez pas de lui demander 900. C'est comme cela qu'on fait les bonnes maisons.

— Je n'ai pas besoin de vos conseils, mon brave homme ; il me suffit de votre argent.

Nicodème sortit de chez Crochepatte comme un furieux, et courut raconter son aventure à Lucrin, en lui demandant la somme nécessaire pour acquitter cette dette, à prendre sur les 30, 000 fr., seuls restes de sa fortune. Depuis longtemps le notaire avait reçu, par sommation d'huissier, au nom de l'oncle de Marguerite, opposition au placement de ces fonds, et injonction de les représenter au requérant, comme constituant la dot de Marguerite Robillard.

Il s'était abstenu de parler de cette affaire à Nicodème, dans la crainte de lui faire ouvrir trop tôt les yeux et

d'éveiller prématurément ses soupçons. Il se flattait d'ailleurs d'arranger cette difficulté à l'amiable avec ce paysan d'oncle, dont il croyait la conscience aussi vénale que la sienne.

Les honnêtes gens de la trempe de Lucrin sont toujours disposés à juger les autres d'après eux-mêmes. En cette circonstance il avait compté sans son hôte.

L'oncle de Marguerite frémit de colère à la proposition que l'avoué lui fit d'acheter son silence. Un honnête avocat consulté par lui s'était chargé de poursuivre l'affaire devant les tribunaux, si la déloyauté de Lucrin l'y forçait. Plusieurs fois il avait trouvé moyen d'entretenir sa nièce en particulier, pendant l'absence de Nicodème. Il avait appris d'elle le détail des fraudes de l'huissier et de l'avoué ; et il se promettait de faire bon usage de ces renseignements en présence de la justice.

Sa résistance avait surpris Lucrin sans le déconcerter. Il était tellement retors, qu'il pouvait facilement déjouer les projets d'attaque d'un pauvre paysan, qui n'avait d'autres armes contre lui que son indignation et sa bonne foi. Déjà il avait pris quelques mesures auprès des hommes influents de L.... pour faire tomber cette affaire. Il espérait même assez prochainement le succès de ses démarches, lorsque Nicodème vint lui demander de l'argent pour couvrir les dettes qui commençaient à l'écraser.

Ce contre-temps allait compromettre le résultat de cette intrigue. — Après tout, se dit Lucrin, il n'en peut résulter qu'un procès, par conséquent de nouvelles dépenses dont je trouverai bien moyen d'avoir ma part. Il apprit donc à Nicodème l'état des choses.

Le bonhomme pensa tomber de son haut en s'entendant dire que sa chère Marguerite, si paisible et si douce, lui intentait un procès et cherchait à le ruiner. Le notaire comptait sur l'effet que la nouvelle allait produire sur l'esprit de Robillard, pour le déterminer plus facilement à se lancer dans les hasards et les frais d'une procédure.

— Comment ! s'écria-t-il, quand il se fut un peu remis de la première émotion, vous dites que c'est Marguerite qui a fait cela ! Ce n'est pas possible, monsieur ; je la connais : douce comme un agneau, la pauvre femme, elle a toujours fait ce que j'ai voulu.

— Il ne faut pas se fier à l'eau qui dort, M. Robillard, répondit Lucrin. Tenez, lisez plutôt.

Et il montra à Nicodème la sommation signifiée au nom de Marguerite Robillard, d'après procuration signée d'elle, et enregistrée avec le visa du président du tribunal de commerce ; car l'oncle, en homme bien avisé, avait pris toutes ses précautions.

Il n'y avait rien à répondre à cette preuve.

— Eh bien, que ferons-nous donc ? dit Nicodème.

— Nous plaiderons, M. Robillard. L'oncle de votre femme, qui la conseille et la pousse à ce mauvais parti, est un brouillon qui n'entend rien aux affaires. Il ne vous sera pas difficile d'avoir raison de lui. A moins pourtant que vous n'ayez assez d'empire sur M^{me} Robillard pour l'amener à se désister de son opposition. Dans ce cas, vous auriez tout avantage ; car, en fin de compte, que vous gagniez votre procès, ce qui ne peut faire un doute, il vous faudra toujours payer les frais.

— Vous avez raison, M. Lucrin, dit Nicodème, on me l'a cent fois répété, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Et puis, moi qui n'ai jamais plaidé avec personne, me faudra-t-il commencer avec ma femme ? Que dirait-on de nous à Pierre Percée ?

— Bah ! ce qu'on dira de vous ! M. Robillard : on dira que vous n'êtes pas comme la plupart des maris, qui se laissent mener par leurs femmes. On dira que vous prétendez être le maître chez vous : et qui pourrait vous en blâmer ? On voit tous les jours des procès entre maris et femmes. Prenez la Gazette des Tribunaux, il n'y a que de cela ; c'est même le bon genre.

— Vous voulez rire, M. Lucrin. Jamais je ne me ferais à cette mode-là.

— On plaide, M. Robillard ; mais on n'en est pas moins bons amis. Qui vous force de parler de cela à votre femme ? Vous voyez qu'elle ne vous a rien dit, elle, pour vous adresser sous mon nom une sommation par huissier. Soyez aussi rusé, et faites-lui un bon procès, que vous aurez gagné avant qu'elle en ait seulement entendu parler.

— Oui, ce n'est pas si vite fini, un procès ; quand vous le commencez, vous ne pouvez pas vous flatter d'en voir la fin, même en vivant l'âge de Mathusalem.

— Allons donc, M. Robillard, ce n'est long que pour les dupes. Pensez-vous que je vous laisserais dormir cette affaire ? Entre nous, est-ce qu'on ne se connaît pas un peu ? Le président du tribunal est un de mes intimes amis. J'ai affaire, en qualité d'avoué, aux deux juges qui auraient à vider votre différend : en huit jours au plus, tout cela serait bâclé et vous auriez votre argent,

— C'est bien cela ; c'est de l'argent qu'il nous faut à l'heure qu'il est. Pas moyen de me débarrasser autrement d'une foule de gens auxquels je dois. Votre M. Crochepatte, ça m'en fait souvenir, il n'entend pas raillerie, lui. Si je lui faisais un procès à celui-là, il ne l'aurait pas volé. Quand nous sommes si bien convenus de 350 francs de loyer, me venir réclamer aujourd'hui 545 fr., en prétendant me faire une grâce de ce qu'il ne m'en demande pas 550 ! Si ce n'est pas un voleur tout craché ! Au moins ceux qui vous prennent votre bourse sur la route ou au coin d'un bois ne font pas mine de vous rendre service, et on n'est pas obligé en s'en allant de leur dire bonsoir.

— Mais, M. Robillard, vous rappelez-vous bien le prix dont vous êtes convenu avec Crochepatte ? Je le crois incapable de vous tromper. Il se peut que votre mémoire ne soit pas fidèle : et aussi pourquoi n'avez-vous pas fait d'écrit ?

— C'est cela. Pourquoi n'avez-vous pas fait d'écrit ? Parce que votre honnête homme n'en a pas voulu d'écrit. Parce que, soi-disant, sa parole valait de l'or. Je le vois bien qu'elle lui en vaut de l'or ; mais elle lui vaudrait bien une prison aussi, s'il y avait une justice. Et puis, ce n'est pas tout cela, je m'en souviens comme d'hier ; c'était chez vous ; il m'a bien dit 350 fr. : je ne conçois même pas que vous ne vous le rappeliez pas comme moi. C'était un soir où nous avons dîné chez vous, avec Gustave : un vendredi.

— Il me semble en effet vous avoir entendu parler de maison et de loyer ; mais je n'ai pas suivi la conversation, et n'ai pas d'idée du chiffre auquel vous vous êtes arrêtés. Au surplus qu'est-ce qu'une misérable somme de 200 fr. de plus ou de moins ? On ne se brouille pas pour si peu de chose. Une autrefois vous écrirez vos conventions avec Crochepatte et tout sera dit.

— Si peu de chose ! monsieur Lucrin : moi, je me brouillerais à moins. J'aime qu'on soit honnête, comme vous, par exemple. Ce n'est pas vous qui auriez ainsi deux paroles et qui cherchiez à tromper de la sorte un de vos locataires.

— Vous me prouvez, M. Robillard, en me parlant ainsi, que vous avez bien su m'apprécier : je vous en remercie. Mais, pour revenir à notre affaire, voilà, sauf meilleur avis, ce que je vous conseillerais. Essayez de faire entendre raison à M^{me} Robillard ; dites-lui que sa dot, et par conséquent la fortune de votre enfant, n'est pas le moins du monde compromise, qu'elle ne sera placée que sur bonnes hypothèques et avec toutes les garanties désirables. Représentez-lui tout ce qu'il y aurait de fâcheux, et pour vous, et pour elle, si, par une obstination déraisonnable, elle vous forçait à porter votre nom et le sien devant les tribunaux. Enfin dites-lui ce que vous saviez si bien me dire tout à l'heure contre les procès. Gagnez-la à la bonne

cause. Sinon, revenez demain et nous entamons la procédure.

Nicodème s'arrêta à ce conseil. On peut facilement supposer les raisonnements qu'il fit à Marguerite pour la persuader. Sophie fut bien vite au courant de la question. Elle comprit que son rôle naturel était d'aider encore à la discorde entre les deux époux. Aussi, pendant les quelques jours que Marguerite demanda à Nicodème pour y réfléchir, employa-t-elle toute son éloquence auprès de Nicodème et de Marguerite pour leur persuader à chacun en particulier de tenir ferme dans leur résolution. Pour prix de cette bonne œuvre, Lucrin lui donna dix francs, à titre d'estime.

Le procès était aussi de l'avis de l'oncle, que Marguerite trouva moyen de voir en secret, parce qu'il semblait impossible à l'honnête paysan de Pierre-Percée de perdre une affaire si claire.

Huit jours après, le procès s'engagea donc. Lucrin fut chargé par Nicodème de le représenter dans toute la suite des débats, de prendre toutes précautions, de signer tous actes, d'adresser toutes sommations, de faire commencer toutes poursuites, procéder à toutes enquêtes et saisies, comme aussi de choisir tel avocat qu'il lui semblerait bon, employer tel huissier, autant de fois et pour tels objets qu'il serait nécessaire, accepter ou rejeter toute proposition, en adresser à la partie adverse en telle manière et telle forme qu'il le jugerait à propos, etc.

Cette pièce, dûment griffonnée, sur papier timbré, enregistrée, contre-signée et visée, commença la série de chiffons de papier que Nicodème s'était engagé à payer aux suppôts de la justice en recourant à eux.

Lucrin, comme avoué, fit écrire une cinquantaine de rôles par ses clercs, à quinze centimes la ligne, ce qui ne tarda pas à produire un assez beau denier. Nicodème voulut que son affaire fût appelée dans la huitaine, comme on le lui avait promis ; mais, après un mûr examen, l'avoué déclara

qu'il lui serait impossible de tenir prêtes dans un si bref délai toutes les pièces qui allaient être nécessaires. D'ailleurs, il fallait un avocat pour plaider devant le tribunal, et comment en trois jours aurait-il le temps de prendre connaissance du dossier ?

Il est vrai qu'en deux heures un avocat honnête aurait pu, sans le secours d'aucun avoué, sans lire une seule requête, rôle, ni recolement, sans ouvrir même son code, prendre assez de renseignements pour plaider, d'accord ou non avec sa conscience, une affaire aussi simple. Il était clair pour tout homme qui ne voulait pas fermer les yeux que Nicodème avait tort et que la requête de Marguerite était fondée en droit. C'était donc à voir si, moyennant finance, on consentait à se charger d'une mauvaise cause, et tout était dit.

Mais ni Lucrin ni l'avocat n'auraient trouvé leur compte à cette prompte expédition. L'huissier Robert n'avait encore signifié que huit sommations à l'avoué de Marguerite ; et il espérait bien, avant la fin du débat, en tripler le nombre, ce qui, joint à ses vacations devant le tribunal, les jours où se plaiderait l'affaire, ne manquerait pas de charger un peu son mémoire et d'enfler d'autant sa bourse.

Heureusement que l'avoué de Marguerite était aussi probe et aussi véritablement honnête que ses adversaires l'étaient peu. Sans cela, en brûlant, comme dit le proverbe, la chandelle par les deux bouts, les gens de loi auraient fini par absorber les 30,000 fr. en litige et au delà. Celui-ci, vieux conseiller de la famille de Marguerite, justifiait la confiance qu'on mettait en lui, par un rare désintéressement, un dévouement sans bornes, une véritable science du droit, l'habitude des affaires, le coup d'œil rapide et sûr, et la rare délicatesse de conscience qui ne lui permettait pas de se charger d'une affaire louche ni de favoriser une manœuvre frauduleuse. Il connaissait de longue main le savoir-faire de Robert, de Lucrin, et compagnie ; aussi l'oncle de Marguerite ne le surprit pas

en le mettant au courant de toutes les intrigues au moyen desquelles ils poussaient Robillard à sa ruine, dans l'intention de grossir leur fortune de ses débris.

Au rebours de ses collègues, il ne multiplia ni les vacations d'huissier, ni les citations, ni les rôles, ni les frais d'avocat, de greffier, ou de notaire. Comme il ne pouvait se dispenser de prendre un avocat, puisque la loi ne lui permettait pas de plaider lui-même par-devant la juridiction civile, il s'adressa à un jeune homme dont le talent et la moralité lui étaient connus. Il faisait ainsi deux bonnes œuvres à la fois : il procurait une cause à un débutant de mérite, et il ménageait la bourse de ses clients, qui n'auraient pas à payer la réputation de leur défenseur.

Les hommes de ce caractère ne sont pas si rares qu'on le pourrait croire. S'il arrive la plupart du temps qu'on accuse la société en général, c'est, ou bien parce que les honnêtes gens se tiennent dans une réserve et une espèce de demi-jour au travers duquel il faut les aller chercher, ou bien parce qu'on ne se donne pas la peine de les discerner du milieu de la foule des intrigants qui se mettent toujours et partout en avant.

Quoi qu'il en soit, le procès entre Nicodème Robillard et l'oncle de Marguerite Robillard, au nom de cette dernière, fut appelé la quinzaine suivante devant le tribunal civil. L'avocat de Robillard fit des prodiges, il cita les lois, les ordonnances, les arrêts de la cour de cassation, les décisions précédentes du tribunal sur la matière ; il présenta une masse de pièces : en un mot il compliqua tellement la chose, que, malgré la repartie vigoureuse, pleine de raisons solides, de talent et d'éloquence, de l'avocat de Marguerite, le tribunal, effrayé des difficultés inattendues dont cette affaire paraissait grosse, la renvoya à huitaine pour se donner le temps d'y voir plus clair.

Cependant le bonheur avait fui de la demeure de Robillard. Aussitôt l'expiration du terme, il avait remis à M. Crochepatte les clés de son appartement et s'était abouché

avec un autre propriétaire qui lui procura une maison assez commode, moyennant 340 fr., prix débattu, convenu, accepté des deux parties dans un marché écrit et signé. Cette fois, Nicodème savait ce qu'il en coûtait pour omettre toutes ces formalités. Marguerite fut donc installée dans ce nouveau séjour, avec l'aide empressée de Sophie, qui trouvait son compte à tous les déménagements. Mais qu'on juge ce qu'il pouvait y avoir d'intimité entre deux époux réduits à se poursuivre l'un l'autre, devant les tribunaux, et forcés de passer leur vie ensemble. Où étaient les jours heureux de Pierre-Percée, alors qu'ils trouvaient dans leur affection réciproque tant de douceur et de charmes ? Qu'étaient devenues ces agréables veillées où leurs voisins venaient apporter leur honnête simplicité et leur joyeuse conversation, en échange de l'hospitalité qu'ils recevaient à leur foyer ? Auraient-ils, dans ce village paisible, où de mémoire d'homme on ne se souvenait d'avoir vu un seul procès, rencontré un ami capable de les exciter l'un contre l'autre et de troubler le repos et la félicité de leur vie ? Marguerite pleurait sans cesse ; son visage s'altérait, il perdait cette fleur de santé qui s'épanouissait au milieu de ses forêts des Vosges. Gustave, qui n'aimait pas la tristesse du logis paternel, passait ses jours de vacances avec des camarades de collège, qui lui faisaient son éducation buissonnière et ornaient sa mémoire et son imagination à leur manière, ou bien il demeurait avec Sophie, et c'était pis encore. Nicodème n'avait de refuge contre l'ennui que dans la société de ses éternels Robert et Lucrin. Là, on le soutenait contre ses remords, on lui remontait le moral lorsqu'il paraissait chanceler, on lui apprenait enfin à chercher la paix et la tranquillité ailleurs que dans la vertu et l'accomplissement de ses devoirs. On le tenait au courant de toutes les négociations, intrigues et manœuvres qu'on employait pour assurer le gain de son procès, c'est à dire pour rendre sa ruine inévitable. Il savait, article par article, tout ce que son huissier faisait de pas, son avoué de

rôles, son avocat de recherches et de discours. Tel juge, à qui un présent ne serait pas désagréable, recevait de sa part, par l'entremise de Lucrin, tantôt un superbe poisson, tantôt un lièvre, tantôt une couple de canards sauvages. On ne savait pas assez, d'après l'astucieux notaire, ce qu'il y a d'éloquence dans la gueule d'un brochet ou le râble d'un lièvre. Ce sont, disait-il, de petits moyens que l'avarice des hommes rend nécessaires. Tout cela se payait sur les fonds de maître Nicodème. C'était un partage anticipé du gâteau.

Et vous me direz peut-être : Il était donc bien borné, votre Nicodème, de ne pas voir plus clair à ses intérêts ? Sur cent maris on n'en trouverait pas un aussi crédule. — Mon Dieu, non ! Nicodème n'était pas dépourvu de bon sens. On admirait la prudence de ses calculs à la ferme ; il savait, à un denier près, ce que lui rapportaient par an, tous frais faits, ses moutons, ses bœufs, ses vaches, ses poulets, ses dindons, ses chevaux, ses prés et ses champs. Il s'était montré fermier actif, prévoyant, sachant au besoin gourmander ses domestiques, prévenir leurs tromperies par sa vigilance, et les relever, quand il le fallait, du péché de paresse. Mais, transporté hors de ses habitudes et de ses connaissances, dans un monde où tout était nouveau pour lui, à la merci de faux amis, qui, sous l'apparence la plus distinguée, n'étaient comme tant d'autres que d'honnêtes voleurs, Nicodème semblait avoir perdu toutes ses facultés. Il était comme un homme auquel on a mis un bandeau sur les yeux, et qui, plein de confiance en son guide, se laisse mener dans le précipice.



VII

DERNIÈRES TRIBULATIONS



ENFIN le jour où se devait terminer ce malencontreux débat était arrivé. Avocats, huissiers et avoués étaient dans la salle des audiences, attendant l'arrivée des juges. Lucrin et Nicodème brillaient par leur absence. Que pouvaient-ils faire à cette heure solennelle, et quel obstacle les retenait ailleurs que dans le sanctuaire de la justice ? Marguerite n'y était pas non plus ; mais nul ne s'attendait à la voir assister à cette déplorable séance. On savait bien qu'elle était chez elle, pleurant ses malheurs et la fatale crédulité de son mari, priant le Dieu qui juge les justices de mettre une fin à ses malheurs, et de rendre à une famille autrefois si unie le calme et la paix qu'elle avait perdus. On savait que son oncle, l'honnête paysan de Pierre-Percée, n'oubliait pas les intérêts qui lui avaient été confiés. Et en effet il était là, avec sa blouse de toile bleue, ses gros souliers ferrés, son havresac de cuir, et son bâton noueux coupé dans ses chères forêts.

Qu'était-il donc advenu à Nicodème et à Lucrin ? — Si nous interrogeons l'huissier Robert, qui se tient là tout pensif, un papier à la main, il saurait peut être nous

répondre. D'ailleurs le secret qu'il aurait à nous apprendre n'en est plus un pour personne à L..... Écoutons seulement ces deux avoués, étrangers au procès de Robillard, et qui causent entre eux d'une manière si animée.

— Oui, monsieur. C'est comme je vous le dis. Lucrin a pris la poste hier à minuit avec ce voleur de Desportes. Ils ont dit au maître de poste qu'ils allaient à Paris, où Mauvielle les mandait ; mais ils ont fait filer le postillon sur la route de Strasbourg, à étri-pe-cheval. Il n'ont mis que trente-huit minutes pour le premier relai. Ils ont donné jusqu'à un louis de pourboire au postillon. En ce moment ils ont passé certainement la frontière.

— Et ils ont emporté la caisse ?

— Quinze cent mille francs au moins, mon cher !

— Allons donc. L'étude de Lucrin ne faisait pas cent mille francs d'affaires.

— C'est vrai ; mais ce coquin de Desportes, voilà plus de huit cent mille francs qu'il emprunte depuis quatre ans.

— A hypothèques, sur des propriétés de plus d'un million. Les prêteurs n'ont rien à perdre.

— Erreur. Toutes ses propriétés sont au nom de sa femme, et il y a séparation de biens.

— Le scélérat !

— Cet imbécille de Robillard avait déjà 45, 000 fr. placés en si bonnes mains. Et c'est pour avoir le droit d'y mettre le reste de son bien qu'il plaide contre sa femme. Qu'en dites-vous ? Ne voilà-t-il pas un bel argument pour l'avocat de dame Robillard ?

— Oh mais ! voilà un coup de foudre qui va tuer bien des gens.

— Regardez Robert, l'âme damnée de Lucrin. Voyez un peu s'il a envie de rire.

— Je le crois bien. Tout le monde sait ce qu'il est,

— Ils l'auront laissé pour soigner la débâcle.

— On pourra bien lui faire voir un mauvais quart d'heure.

— Mais comment n'avez-vous pas su cela plus tôt ? Toute la ville est remplie de cette nouvelle. Si l'audience n'est pas encore ouverte, c'est que les juges en causent.

— J'étais ce matin à la campagne, d'où j'arrive à l'instant même pour parler au président du tribunal,

— On pense que cet incident va rompre la procédure de Robillard, et qu'à l'entrée en séance il va y avoir lecture d'un arrêt de non-lieu.

— C'est juste. Quand l'ours est parti on ne peut se disputer sa peau.

Un quart d'heure après ce dialogue, le président ouvrait la séance. Au même instant un homme tout en pleurs fendait la foule, qui se pressait dans la salle et qui s'ouvrait pour lui livrer passage, par une compassion instinctive pour un malheur qu'elle ne connaissait pas encore. Quand il fut arrivé près du banc des avocats, Nicodème, car c'était lui, s'écria :

— Messieurs les juges, il n'y a plus de procès entre ma femme et moi. C'est assez d'être ruinés par ces scélérats. Sans eux, jamais vous n'auriez su le nom de Robillard, et je serais encore à cette heure riche et tranquille dans ma ferme, au lieu que j'ai tout perdu, ma fortune, mon honneur et mon repos.

Ces paroles et le ton de douleur avec lequel elles étaient prononcées émurent l'auditoire.

Le président prit la parole, et constatant qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre la procédure, il déclara les deux parties libres de toutes les fins de la plainte. Puis il ajouta :

— Pour vous, M. Robillard, le tribunal est convaincu que vous avez été la victime de votre inexpérience et de votre bonne foi. Cet événement vous fera ouvrir les yeux, et vous saurez désormais reconnaître qui prenait le mieux vos intérêts, de l'oncle de votre femme ou des misérables qui vous poussaient à votre ruine. Profitez de la leçon. Retournez à Pierre-Percée, et redevenez ce que vous

n'auriez jamais dû cesser d'être : un bon et honnête laboureur.

A ces mots, l'oncle de Marguerite serra Nicodème dans ses bras : — Oui ! reviens avec moi, mon neveu ; les honnêtes gens que tu as laissés chez nous y sont encore, et ils t'y reverront avec plaisir. Quittons la ville ; tu n'es pas fait pour l'habiter ; j'ai des champs pour nous deux.

Et prenant le bras de son neveu, il l'entraîna hors de la salle. Marguerite attendait avec impatience l'issue de cette affaire. Du reste, la peine qu'elle éprouvait de la perte que son mari venait d'essuyer était compensée par l'espérance qu'elle lui ouvrirait les yeux et le rendrait à un genre de vie plus conforme à son aptitude et à ses véritables intérêts. A quelque chose malheur est bon, se disait-elle ; et elle remerciait la Providence de s'être servie de ce moyen pour arrêter Nicodème sur le bord de l'abîme.

Cependant tout n'était pas fini. Après les premières effusions que le malheur et le repentir arrachèrent du cœur de Robillard, il fallait songer à couvrir ses dettes. L'oncle de Marguerite promit tout son crédit, sa bourse même, s'il en était besoin. Heureusement il ne fut pas nécessaire d'y recourir. Les 30, 000 fr. qui venaient d'être la cause du procès n'avaient pas encore été payés entre les mains de Lucrin. La plupart des débiteurs avaient profité du crédit d'un an qui leur était accordé. L'époque du versement était arrivée ; aussitôt qu'ils eurent appris la mésaventure de Robillard, ils ne firent aucune difficulté de l'effectuer.

La première chose dont s'occupèrent l'oncle et Nicodème fut de retirer les créances des mains de Robert, auquel Lucrin les avait remises. L'huissier s'y prêta d'assez mauvaise grâce ; mais il sentait bien qu'en présence de l'oncle de Marguerite il ne jouait pas le plus beau rôle. Seulement il joignait aux pièces qu'on lui demandait un mémoire détaillé de tout ce qu'il exigeait, tant pour ses sommations, démarches et vacations durant le cours du procès, que pour ses frais d'expédition, tendant au

recouvrement des sommes dues à Nicodème, par suite de la vente de ses biens. Cette petite note se montait à 1456 fr. 35 c.

L'avocat chargé par Lucrin de plaider contre l'oncle de Marguerite ne perdit pas non plus de temps. Aussitôt qu'il fut rentré de l'audience, il rédigea la note de ses honoraires. C'était un homme d'une réputation établie, qui n'ouvrait jamais la bouche devant un tribunal à moins de 300 fr., s'il venait à perdre la cause, et 500fr., s'il la gagnait. Comme il avait parlé dans le cas présent une fois et qu'il avait préparé une seconde fois un discours que les circonstances seules l'avaient empêché de prononcer, il se contenta de demander 800 fr. pour le tout ; savoir, 500 fr. pour le premier discours, dont l'effet avait été si décisif, et 300 fr. seulement pour le second, voulant bien consentir à cette réduction pour une harangue dont il était aussi sûr que de la première, si on eût voulu l'entendre.

En lisant ces requêtes, l'oncle de Marguerite ne pouvait se contenir. Bien ! bien ! disait-il, messieurs de la justice, ne vous gênez pas. A votre aise, il ne coûte pas plus de voler une grosse somme qu'une petite. Mon pauvre Nicodème, je te plains d'être venu te fourrer dans un pareil guêpier.

Il prit toutes ces paperasses et les porta à son avoué, qui se chargea de réduire ces prétentions exorbitantes à leur juste prix. On signifia à Robert qu'il eût à se contenter d'une somme de 60fr., avec menace, s'il faisait le récalcitrant, de le citer devant le tribunal et de le faire casser de ses fonctions d'huissier. Ce qui n'eût pas été difficile, en présentant son premier mémoire, moyennant quoi il avait promis de se charger de toutes les rentrées de fonds et de toutes démarches. L'huissier ne répondit pas un mot.

On proposa 70 fr. pour ses deux discours à l'avocat, lui faisant entendre que, s'il refusait, on invoquerait l'arbitrage du président. Il accepta sans objection.

Le même jour, le sieur Crochepatte reçut, par ministère d'huissier, sommation de borner ses exigences à la somme convenue de 350 fr. pour location de sa maison pendant une année. Sinon, il se verrait attaquer pour fait d'escroquerie et de fraude par-devant le tribunal de police correctionnelle. Le propriétaire, qui était connu des membres du parquet pour ses délicatesses, et qui avait déjà eu maille à partir avec la justice, ne fit pas plus longtemps la sourde oreille. Il accepta avec reconnaissance les offres qu'on lui faisait de la part de Nicodème.

Ce dernier ne revenait pas d'une façon si économique d'expédier ses affaires, et d'une façon si honnête de grossir les mémoires : il eût volontiers offert à l'avoué de son oncle tout ce qu'il lui faisait gagner sur ses créanciers. Mais celui-ci, loin de profiter de cette bonne disposition de Nicodème à son égard, ne se décida qu'avec peine et après les plus vives instances à accepter une gratification de 20 fr. pour son clerc, disant qu'il tenait à donner cette marque d'attachement à une famille dont il avait toujours défendu les intérêts. Il fit néanmoins compter 50 fr. au jeune avocat qui avait plaidé dans cette affaire, parce qu'il avait besoin, disait-il, de faire fructifier son talent.

De son côté, Marguerite avait obtenu carte blanche pour débarrasser sa maison d'un serpent que la simplicité de Nicodème y nourrissait depuis plus d'une année. On conçoit qu'il s'agissait de l'honnête Sophie. Elle devait suivre le sort de Lucrin, son patron et son protecteur. Elle reçut donc de sa maîtresse l'ordre de vider les lieux sur l'heure. L'oncle lui paya ses gages. La vertueuse fille prétendit qu'on ne mettait pas ainsi les gens à la porte ; que, d'après les usages reçus et constamment observés à L..., tout domestique devait être prévenu de son congé quinze jours à l'avance, et réciproquement était tenu d'avertir son maître quinze jours avant son départ. L'oncle, qui n'y allait pas par quatre chemins, lui signifia que, si elle ne détalait promptement, on allait la livrer à la justice

comme coupable de vol de confiance, et qu'en présence de qui de droit on défilerait la liste de ses conventions frauduleuses, marchés anticipés et autres peccadilles du même genre. L'innocente ne se fit pas répéter ; elle prépara ses paquets et hardes et sortit sans dire au revoir.

Restait le principal du collège avec sa note fabuleuse de 365 fr. 75 c. de frais de bureau pour un enfant de dix ans. L'oncle commençait à avoir les oreilles échauffées de toutes ces réclamations, toutes plus exorbitantes les unes que les autres ; il se rendit lui-même au collège.

— On n'a pas tort, à ce qu'il paraît, monsieur, dit-il au principal, de vous appeler marchand de soupe, car en vérité vous ne la donnez pas.

— Qu'est-ce que vous entendez par ces paroles ? s'écria le principal, outré qu'on vînt jusque dans son salon ciré lui tenir un pareil langage.

— J'entends, monsieur, que ce que vous montrez ici doit être fameux, car vous le faites payer bon. Ce n'est pourtant pas que Gustave soit déjà si bien appris !

— Qu'est-ce que c'est que Gustave ? et qui êtes-vous, vous-même, paysan ? J'ai bien envie de vous faire mettre à la porte par mes gens !

— N'allons pas si vite en besogne, mon beau monsieur, reprit l'honnête villageois. Gustave Robillard, c'est mon neveu ; j'ai bien le droit de dire que c'est ne vaurien ; et il ne l'était pas il y a un an. J'ai aussi le droit de dire que vous, qui nous demandez 365 fr. 75 c. de frais de bureau pour un enfant de dix ans, pendant une année, et de dix mois encore, vous ne prenez pas dans votre poche l'argent avec lequel vous vous enrichissez.

— Vous êtes un impertinent. Je ne vous connais pas, c'est à M. Robillard que j'ai à faire ; nous nous arrangerons ensemble.

C'est tout de même, monsieur ; seulement c'est moi qui paie. Mon neveu est ruiné, vous ne le savez que trop, par suite de l'honnêteté de Lucrin, de Robert et d'une foule

d'autres qui le font payer, comme vous, le double de ce qu'il leur doit. Allez donc, si vous voulez, vous arranger avec M. Robillard : je m'en lave les mains.

— Oh ! monsieur, pardon, c'est différent ; puisque les choses en sont là. Mais j'ignorais....

Eh bien ! pour que vous n'en ignoriez plus, apprenez que moi, paysan de Pierre-Percée, je vous paierai la pension de Gustave, comme vous en êtes convenu, sur le pied de 400 fr. C'est déjà bien honnête et vous devez faire un beau bénéfice là-dessus. Mais enfin soit, on vous la paiera, je n'entends pas que mon neveu ait reçu en sa vie l'aumône d'un homme comme vous. Ça vous va-t-il ?

— Puisque les circonstances sont telles, il faut bien en passer par où vous voulez.

— Eh bien ! voilà votre argent. Comptez, et adieu.

Enfin se disait l'oncle en retournant chez Nicodème, tous les obstacles sont levés et nous pouvons quitter cette caverne de voleurs. Il me tarde d'en finir avec ces honnêtes gens. Il doublait le pas, pour faire part de son idée à son neveu et à Marguerite : il voulait les emmener dès ce soir à Pierre-Percée, sauf à revenir un autre jour chercher leur mobilier. Mais, en rentrant, il trouva une note du nouveau propriétaire de Nicodème, qui, s'appuyant sur son bail écrit et signé, demandait des dommages intérêts, si Robillard quittait son logement avant la parfaite expiration du terme.

— Ah ça ! mais ce sont de vraies sangsues, s'écria le brave paysan. Allons, allons, nous arrangerons encore celle-là.

En effet, par l'entremise de son avoué, il fit agréer au propriétaire les raisons qu'avait son neveu de déloger, et il ne fut payé que les quinze jours pendant lesquels on avait occupé la maison.

De leur côté, les divers fournisseurs avaient été désintéressés après vérification et réduction convenable de leurs mémoires respectifs

Le lendemain donc, la caravane se mit en route dans la voiture de l'excellent oncle. Dire la joie de Marguerite en revoyant ses montagnes, ses bois, le vieux château de Salm et le clocher de sa pauvre église, ne serait pas chose facile. Nicodème lui-même se sentait renaître à la véritable vie, en respirant cet air des champs qui dilatait sa poitrine. Il avait repris la veste de bure et la blouse bleue, sous lesquelles il se retrouvait tout à l'aise. Il n'y avait pas jusqu'à Gustave qui ne se fit une fête de retrouver ses anciens compagnons, ses jeux dans la forêt, et les veillées d'hiver sous la large cheminée, près du feu pétillant.

Le bon curé de Pierre-Percée fut le premier à accueillir ces brebis qui revenaient au bercail. Il se chargea de donner à Gustave les connaissances dont il aurait besoin pour être un bon fermier un jour. Robillard prit une ferme à loyer et acheta des terres à son propre compte avec l'argent qui lui restait. Son activité, son industrie, sa vigilance, ne tardèrent pas à lui rendre tout ce qu'il avait perdu. Maintenant il est encore le plus riche de son village ; et il se plaît à raconter ses tribulations aux jeunes gens qui seraient tentés d'imiter son imprudence.

FIN

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VICTOR

LES OUVRAGES QUI COMPOSENT CE CATALOGUE SONT
APPROUVÉS.

Abrégé de la vie du Bienheureux Jean de Britto, missionnaire du Maduré et martyr de la foi, par le R. P. Prat, de la Compagnie de Jésus ; in-16, 92 pages et portrait, 30 c.

Alexis Boutteaux, notice sur un jeune étudiant mort à Paris en 1850 ; in-32, 15 c.

Une Antipathie, drame pour les jeunes filles ; in-16, 15 c.

Les Aventures de maître Adam Borel, avec quelques autres récits du temps des Gueux, par J. Collin de Plancy. 5e édit., in-12 de 290 pages avec grav. 1 fr. 80 c.

Les Aventures de Tyl l'Espiègle, colligées par J. Loyseau ; avec 60 gravures 3^e édit. ; in-12 de 180 pages, 1 fr. 50 c.

Les Belles Paroles des Saints, recueil publié par M. l'abbé Blampignon, curé de Plancy ; in-32 jésus de 140 pages, 50 c.

Les Biens de l'Eglise, comment on met la main dessus et ce qui s'ensuit, par le baron de Nilinse ; in-16, 40 c.

La Bible en Images, histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau-Testament, par M l'abbé Jorry ; grand in-12 de 530 pages, 144 gravures, cartonné, 2 fr. 50 c.

Bibliothèque d'encouragement. 50 vol. in-32, grav. et couvert, dorées. Les 50 vol., 5 fr. —

- La Caserne et le Presbytère, par M. le comte Anatole de Ségur ; in-16 de 252 pages, 60 c.
- La Chasse aux Prêtres, profils de ceux qui la font, et ce qu'ils en retirent, par le baron de Nilinse ; 2^e édit., in-16 de 128 pages, 40 c.
- Le Chemin de la Croix, exercices variés, etc., par M. l'abbé Pinart ; 3^e édition, 16 gravures ; in-32 jésus le 188 pages, 60 c.
- Chemin de la Croix, édition populaire avec les stations gravées ; in-32 jésus, 10 c.
- Le Chemin de la Perfection, aphorismes du P. Eusèbe de Nieremberg ; in-16 de 80 pages, 30 c.
- La Chronique de Godefroid de Bouillon et du Royaume de Jérusalem, par J. Collin de Plancy ; grand in-12 de 250 pages, 5 grav., 1 fr. 80 c.
- Cinquante Proverbes, par M. de Margerie ; gros volume, in-16, de 430 pages, 60 c.
- La Conception Immaculée, par saint Alphonse de Liguori ; in-32, 15 c.
- Conformité de la Foi Catholique avec l'Église primitive, etc., par M^{gr} Doney, évêque de Montauban ; in-18 de 180 pages, 50 c.
- Une Conversion extraordinaire, obtenue aux États-Unis, par la récitation d'un Memorare, in-32 jésus, 5 c.
- Les Déceptions d'un Républicain, par M. Bordot. In-12 de 240 pages, avec 8 portraits contemporains, 1 fr. 50 c.
- La Dernière Vestale, épisode du quatrième siècle, par M. Brasseur de Bourbourg ; 2^e édition, grand in-12 de 296 pages, 1 fr. 50.
- Les deux Cousins, drame pour les collèges ; in-16, 20 c.
- Dévotion à la sainte Famille, par M. l'abbé Charbonnel ; grand in-32, cartonnage doré, 60 c.
- Dieu est l'amour le plus pur, choix de prières approuvées ; gravures en bistre, in-16 de 216 pages, 2^e édit., 60 c.

Documents nouveaux sur l'Apparition de la Salette, par M. l'abbé Lemeunier ; in-16 de 152 pages avec la gravure de l'église, 60 c.

L'Esprit de Prières, par le pape Pie VI ; in-32, avec les prières, la messe, les vêpres, etc., cartonnage doré, 60 c.

Les Exemples de la Sainte Vierge. Publié par Victor de Néri ; in-16, orné de 12 gravures, 30 c.

Explication des cérémonies de la Messe, par le P. Lebrun ; in-16 de 256 pag., avec les 36 fig. de la messe, relié 1 fr. 20 c.

Les Fleurs de Marie, par M. l'abbé Thiébaud, chanoine de Besançon ; in-16, 30 c.

Le Fondateur du Christianisme, par Bossuet ; in-16, 20 c.

La France et l'Église, aperçus historiques sur la mission catholique de la France, par M. l'abbé Dret. 2e édition, in-16, 50 c.

Geneviève de Brabant, et quelques autres récits du temps des croisades, par J. Collin de Plancy. in-12 de 260 pages, 8 gravures, 1 fr. 80 c.

Le Guide des Ames spirituelles, ou les caractères de la vraie dévotion, par le P. Grou ; grand in-32 de 184 pages, 30 c.

Guirlande catholique des douze mois de l'année : janvier, le mois de l'Enfant Jésus ; février, le mois du Cœur immaculé de Marie ; mars, le mois de saint Joseph ; avril, le mois du Sacré-Cœur de Jésus ; mai, le mois de Marie ; juin, le mois du Saint-Esprit ; juillet, le mois du Saint-Sacrement ; août, le mois de la Providence ; septembre, le mois de la sainte Croix, octobre, le mois des saints Anges ; novembre, le mois de la sainte Église ; décembre, le mois de Noël. 12 vol. grand in-32, lectures, élévations, prières ou légendes pour tous les jours : de l'année, chaque vol. avec miniature or et couleurs ; les 12 vol. 6 fr.

Gustave, ou l'Ange des petits Ecoliers, par M l'abbé Bernard ; in-16 de 128 pages, portrait, 40, c.

Heures paroissiales, selon le rite romain, avec les chants notés, grand in-18 de 650 pages, avec une miniature ; relié, 2 fr, 50 c.

Histoire de l'Empereur Napoléon I^{er}, — par M. G Bordot ; bel in-12 de 330 pages, 27 grav., 1 fr. 80 c.

Histoire de la bonne Armelle, par P. Collet. Dédié aux bonnes servantes ; in-16, 20 c.

Histoire de Joseph, in-16, 3 gravures, 20 c.

Histoire de l'Homme au masque de fer, par L. Letourneur ; in-32, 15 c.

Histoire chrétienne de la Californie, par M^{me} la comtesse de***. In-12 de 276 pages, fig., 1 f. 25c.

Histoire d'Élisabeth, reine d'Angleterre, par M^{me} Tarweld ; in-12 de 220 pag., grav., 1 fr. 25c.

Histoire de Marie Stuart. par M^{me} Mathilde Tarweld ; — in-12 de 264 pages, 7 gr., 1 f. 50 c.

Histoire de saint Remi, par M. A. Aubert, in-18 de 144 pages, 50 c.

Histoire d'un petit duc de Brabant, par J. Collin de Plancy ; in-32, 15 c.

Histoire du Pape Alexandre VI, par M. l'abbé Jorry ; in-18 de 216 pages, portrait, 80 c.

Histoire du Pape Boniface VIII, par le même ; in-18 de 216 pages, portrait 80 c.

Histoire du Pape Grégoire VII, par le même ; in-18 de 180 pages, portrait, 80 c.

Histoire universelle de l'Église et des Papes, par le même. In-12 compacte, de 460 pages, avec un portrait de Pie IX, 2 fr.

Imitation de l'Enfant Jésus ; in-32, avec les prières, la messe, les vêpres. Cartonnage doré, 60 c.

Instruction pastorale sur le pouvoir, par M^{gr} Antoine de Salinis, évêque d'Amiens ; in-16 de 76 pages, 30 c.

Introduction à la Vie dévote, par saint François de Sales. Orthographe régulière, in-16 de 472 pages, relié 2 fr. 50

c.

Jacquemin le Franc-Maçon, légendes des sociétés secrètes, par Jean de Septchênes ; in-12 de 360 pages, avec gravures, 4^e édition, 1 fr. 80 c.

Le Khalife de Bagdad ou l'Exilée, scènes de la vie orientale au XI^e siècle, par M. Brasseur de Bourbourg ; in-12 de 342 pages, 1 fr. 80 c.

Leçons-Modèles de Littérature (prose), recueillies par le baron de Nilinse. Grand in-12 de plus de 400 pages, 1 fr. 80 c.

Légende de Notre-Dame, histoire de la Sainte Vierge, d'après les monuments du moyen-âge, par M. l'abbé Darras. 2^e édition, très augmentée, grand in-12 de 476 pages, orné de dix-huit planches hors du texte, 3 fr.

Légende de saint Jean-Baptiste, par M. l'abbé Gauthier ; in-18 de 212 pages, 60 c.

Légende de sainte Marie-Madeleine, avec l'histoire de son culte, par M. l'abbé Beaussire ; in-18 de 176 pages, avec une gravure, 75 c.

Légende illustrée de la Sainte Croix, 8 gravures d'anciens vitraux avec texte ; in-16, 15 c.

Légende du Blasphème, par le baron de Nilinse ; in-32 raisin, 20 c.

Légende du Dimanche, par le même ; in-32 raisin, 20 c.

Légende de saint Eustache, par M. l'abbé Hauvion ; in-32, 15 c.

Légende de sainte Geneviève, par M. l'abbé Beaussire, in-32, 15 c.

Légende de saint Roch, par le même ; in-32, 15 c. L

égende de saint Gond, par M. l'abbé Darras ; in-32, 15[c.

Légende de saint Julien, le Bon-Hospitalier, par le baron de Nilinse ; in-32, 15 c.

La Légende dorée des prêtres et des moines, par J. Loyseau ; in-12, 6 grav., 228 pages, 1 fr. 25c.

- Légendes des sept Péchés capitaux, par J. Collin de Plancy.
5e édition, in-12 de 240 pages, 8 gravures, 1 fr. 80 c.
- Légendes des Commandements de Dieu, par le même ; in-12 de 240 pages, 11 grav., 1 fr. 80 c.
- Légendes de la Sainte Vierge, par le même ; in-8°, 400 pages, 2 miniatures or et couleurs, 4 fr.
- Légendes des Philosophes, par le neveu de mon oncle ; 3e édition, in-16, 250 pages, 1 fr.
- Légendes intimes, par Mme Mathilde Tarweld ; in-12, 312 pages, 8 grav., 2^e édition, 1 fr. 50c.
- Litanies de l'Eucharistie, traduites de Merlo Horstius ; in-32, avec les prières, la messe, les vêpres, etc., cartonnage doré, 60 c.
- Livre-Album des Familles, contenant : Légende du Dimanche ; Physiologie du Cabaret ; Légende du Blasphème ; Physiologie du Socialisme ; Béatrix de Clèves ; Malices de Gribouille. Vol. in-4°, 130 gravures, 1 fr. 80 c.
- Le Livre de la Communion, par saint François de Sales, Fénelon, etc. ; in-32, avec les prières, la messe et les vêpres, cartonnage doré, 60c
- Livre d'Offices et de Prières, à l'usage des yeux fatigués ; in-12, avec 60 gravures, 336 pages en gros caractères, papier fin, relié 2 fr. 50 c.
- Mac-Grégor, scènes de la vie écossaise au dernier siècle, par M. Elliot de Saint-Oulph ; in-12 de 316 pages, 6 grav., 1 fr. 80 c.
- Manfred-l'Excommuté, par L. Letourner, ; in-16 de 130 pages, 50 c.
- Manuel à l'usage des élèves des écoles primaires rurales, in-16 de 64 pages, 20 vignettes, 20 c.
- Médecine usuelle des familles, par le docteur Ensehada ; in-16, 74 grav., 40c.
- Méditations toutes faites, à l'usage de ceux qui entrent dans les voies de l'oraison. Publié par Victor de Néri ; in-

16 de 188 pages, 50 c.

Le Ménétrier d'Echternach, et quelques autres légendes d'artistes, par J. Collin de Plancy ; 5e édition, grand in-12 de 250 pages et beaucoup de grav., 1 fr. 80 c.

Les Mères réconciliées par leurs enfants, drame pour les jeunes filles ; in-16, 15 c.

Mis Wardour, ou l'Antiquaire, tiré de Walter Scott, par M. Elliot de Saint-Oulph ; in-12, 6 grav ; 1 fr. 80 c.

Le Modèle des Soldats, vie de Philibert dit La feuillade ; in-32 raisin, 15 c.

Motifs qui ont ramené à l'église catholique un grand nombre de protestants. 3e éd., par M. l'abbé Rohrbacher. In-18 de 388 p., 1 fr. 80 c.

Mulier Bonus, Alphabet de la Malice des Femmes, répertoire de traits et de témoignages, etc., — par J. Saint-Albin ; grand in-12 de 240 pag., 22 grav., 1 fr. 50 c.

Notice sur la vie et les vertus de l'humble servante de Dieu Anna-Maria Taigi, — par Mgr J. - F. - O. Luquet, évêque d'Hésebon. In-18 de 240 pages, portrait, 80 c.

Œuvres choisies de Gessner (la Mort d'Abel, le Déluge, Idylles, etc.), avec notice par M. Aubert. In-12 de 240 pages, 2 grav., 1 fr. 50c.

Les Paraboles du Père Bonaventure Giraudeau ; in-12 de 268 pages, 44 grav., 1 fr. 50 c.

Pauline, ou la jeune Aveugle, par M. l'abbé Hunckler ; in-16, figures, 40 c.

Pèlerinage à la Salette, par M. l'abbé Lemeunier ; in-18, 8e édition, gravure, 40 c.

Le Pèlerinage de Christian, traduit de l'anglais de John Bunyan, et le Pasteur de la nuit de Noël. In-16 de 252 pages, avec 16 grav., 1 fr.

La Petite Glaneuse, — drame pour les jeunes filles ; in-16, 15 c.

Le Petit Jardin, leçons d'une mère à son fils ; suivi d'autres contes, par M. l'abbé Pinart ; 2e édition, in-16 de 188 pages, 60 c.

Petits traités sur la Religion, par le R. P. Millet, de la Compagnie de Jésus. Nécessité d'une religion révélée, 1er traité. Vérité du Christianisme et divinité de son auteur, 2e traité. — Autorité de l'Église Catholique, 3e traité. — Les trois traités ensemble, 1 vol. grand in-18 de 544 pages, 2 fr.

Physiologie du cabaret, in-32 raisin, 20 c.

Le Prince malgré lui, épisodes du quatorzième siècle, in-18 de 120 pages, avec figure, 40 c.

Psautier de la Sainte Vierge, traduit de saint Bonaventure ; in-16 de 140 pages, 50c.

Quelques Scènes du Moyen-Age, par J. Collin de Plancy ; in-12 de 280 pages, grav., 1 fr, 50 c

Récits du temps passé, par le baron de Nilinse et quelques autres. In-16 de 220 pages, 60 c.

Un Regard sur le Protestantisme, par M. l'abbé Sené, curé d'Is-sur-Till ; in-8° de 124 p., 1 f.

Règlement sacerdotal, derniers conseils d'un père à ses enfants dans le sacerdoce ; in-16, 20c.

Le Repos du Dimanche, par M. Joseph Matthieu ; 3^e édition, in-16, figures, 20 c.

De la Restauration du Chant Liturgique, ou ce qui est à faire pour arriver à posséder le meilleur chant romain possible, par M. l'abbé Cloet, 1 vol. in-8° de 450 pages, 4 fr.

Les deux Robinsons, traduit de l'anglais par le baron de Nilinse ; in-32, 15 c.

Le Saint-Père, — considérations sur la mission et les mérites de la Papauté, par M. le comte Théodore Schérer. In-18 raisin de 526 pages, avec le portrait de Pie IX, 1 fr. 25 c.

Le Sanglier des Ardennes, par J. Collin de Plancy ; in-12 de 240 pages, 6 grav., 1 fr. 80 c.

La Semaine du Chrétien, sanctifiée par la prière et la méditation, par M. l'abbé Charpentier. In-16 de 572

pages, 2e édit., relié 2 fr. 50 c.

Souvenirs, Récits et Légendes, par quelques écrivains de la Société de Saint-Victor ; in-12 de 288 pages, 1 fr. 50 c.

Swinton et Gordon, ou l'oubli des injures, scènes dramatiques traduites de Walter-Scott, par M^{me} Tarweld ; in-16, 20 c.

Le Testament de Jésus-Christ notre Seigneur, préceptes et conseils ; in-32, 15 c.

Traité des Indulgences par M. l'abbé Pinart. Fort in-12 de 324 pages compactes, 2 fr.

Trésor de la Chanson, choix de chansons, romances, ballades, in-16 de 236 pages, 75 c.

Le Trésor du Chrétien, ou la science du salut en images, 52 dessins des élèves de Rubens, avec texte ; in-16, 40 c.

Les Tribulations de Robillard, ou les honnêtes gens comme il y en a trop, par Jacques de l'Enclos, in-18 de 156 pages, fig., 40 c.

Les Vertus de la Sainte Vierge, par saint Alphonse de Liguori ; in-32, 15 c.

Vie abrégée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Tricalet ; in-16, 2 grav., 20 c.

Vie de saint Fiacre, par M. l'abbé Parenty, chanoine d'Arras ; in-32, 15 c.

La Vie et la Mort d'Hubert Gilet ; dédié aux soldats, in-32, 15 c.

La Vie de sainte Adélaïde, tirée de saint Odilon ; in-16 de 160 pages, 50 c.

La Vie de saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournay, par saint Ouen, évêque de Rouen, traduite et annotée par M. l'abbé Parenty, chanoine d'Arras. In-12 de 312 pag., 1 fr. 50 c.

La Vie de sainte Jeanne de Chantal, par M de Roussel. In-18 de 138 pages, 50 c.

La Vie de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, — par J. Collin de Plancy. In-16 de 176 pages, 4^e édition, figures, 60 c.

EN VENTE :

LA CASERNE ET LE PRESBYTÈRE, par M. le comte Anatole de Ségur. In-16 de 246 pages 6^e édition, 60 c.

LA DERNIÈRE VESTALE, ou le Sérapéon, épisode du quatrième siècle, par M. Brasseur de Bourbourg ; 2^e édition, in-12 de 300 p. 1 fr. 50.

FABLES ET POÉSIES, par M. le comte Anatole de Ségur ; in-16 de 300 pages, 1 fr.

JACQUEMIN LE FRANC-MAÇON ; légende des sociétés secrètes, par Jean de Septchênes ; in-12 de 360 p., 9 grav., 4^e édit., 1. fr. 80 c.

LE KHALIFE DE BAGDAD, ou l'Exilée, – scènes de la vie orientale au IX^e siècle, – par M. Brasseur de Bourbourg ; in-12 de 350p., 1 fr. 80 c.

LÉGENDES INTIMES, – par Mme Mathilde Tarweld ; in-12 de 310 pages avec gravures, 2^e édition. 1 fr. 50 c.

MAC-GRÉGOR, scènes de la vie écossaise au dernier siècle par M. Elliot de Saint-Oulph ; in-12 de 320p., 6gr., 1 fr. 80 c.

MISS WARDOUR, ou l'Antiquaire, tiré de Walter Scott, par M. Elliot de Saint-Oulph in-12 de 320 pages, 6 grav., 1 fr. 80 c.

Les Tribulations de Robillard, ou les Honnêtes gens comme il y en a trop, par Jacques de L'Enclos (J.-A.-S. Collin de Plancy). 2e édition

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6379147d>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr